

FRANCE-FORUM

AVRIL 1969 - N° 94 - 2,50 F



LA NOUVELLE LONGUE MARCHÉ — CRISE DU MOUVEMENT COMMUNISTE INTERNATIONAL — REMÈDES COMMUNAUTAIRES A LA CRISE MONÉTAIRE — LA REPRÉSENTATION SOCIO-PROFESSIONNELLE — L'ŒUVRE LEGISLATIVE DU SENAT — SONDAGES ET POLITIQUE — PARTICIPATION ET RESPONSABILITÉ — LES TROIS CULTURES — DE LA VÉRITÉ EN POLITIQUE — THÉÂTRE ET ANIMATION CULTURELLE

LE VERBE ET LE DESTIN

Cette campagne pour le référendum ne ressemble à aucune de celles qui l'ont précédée. Visiblement le cœur n'y est pas, et il faut se forcer pour donner au « oui » une allure de résolution martiale, mais aussi pour faire passer dans le « non » une puissante indignation passionnelle. Le « malaise des âmes » se traduit ici par une sorte d'inappétence et les uns et les autres devront se donner bien du mal pour arracher le pays à cette apathie mélancolique par laquelle se caractérise à la fin de l'hiver le gros du sentiment public. C'est aussi que la pratique du référendum n'est pas encore entrée véritablement dans nos mœurs politiques ; impossible d'en faire une consultation qui pourrait devenir un jour banale et routinière ; le référendum, institution récente, a été jusqu'ici associé chaque fois à une situation dramatique ou à un choix décisif désormais irréversible, ratification de l'indépendance algérienne ou élection du chef de l'Etat au suffrage universel ; situation et choix uniques exceptionnels, et qui ne pouvaient se répéter. Si bien que plus ou moins consciemment, les Français pensaient que, passées les crises et les tragédies, et enfin dépassé le moment sacré des origines fondatrices, nous serions sortis de l'ère référendaire. Pour faire des régions et défaire un Sénat, réforme dont la portée est au surplus voilée par l'esotérisme du langage juridique dans lequel elle s'exprime, était-il besoin de mettre en branle toute la pompe d'une interpellation solennelle, valable pour les temps d'inquiétude. Pourquoi ce référendum interrogent les politiques ? pourquoi un référendum se demande l'opinion publique ?

Il n'y a d'autre réponse valable à cette double question que celle qui remonte jusqu'au premier moteur de notre machinerie institutionnelle et politique. Aux prises avec les mouvements de mal qui mettaient en question sa personne et son régime, le général de Gaulle n'avait pas tort de vouloir en appeler de la rue au suffrage, mais ce recours démocratique, il le pensait, suivant sa constante inclination sous la forme de la démocratie directe, c'est-à-dire d'un référendum : comme dans la fable, le géant déséquilibré, n'arrivant pas à saisir l'insaisissable, cherchait à reprendre vigueur et élan en touchant la terre maternelle avec laquelle il est ou se veut en communion mystique. D'où ce discours manqué, où, alors que ce n'était ni la régionalisation ni le Sénat qui enflétraient les esprits, fut annoncé, sur le thème indéterminé de la participation, un référendum qui s'il avait pu avoir lieu dans l'immédiat aurait tranché d'une manière conforme à la plus pure essence du gaullisme la

querelle entre la rue et le chef de l'Etat. Ce soir là, la parole du général fut pâle et sans impact, et le projet, manquant de consistance et de vraisemblance, dut être abandonné. Mais comment le général de Gaulle pouvait-il renoncer complètement à un propos qui avait le sens d'un renouvellement du sacre populaire, seule cérémonie capable de raturer le sacrilège des contestataires ? D'autant plus que la manière dont le régime et le général de Gaulle ont été sauvés a, interprétée du haut de l'Olympe, quelque chose d'irritant qui ne peut pas ne pas causer un certain malaise à l'âme du chef de l'Etat : c'est une procédure parlementaire, dissolution de l'Assemblée, élections de nouveaux députés qui a remis en marche une machine grippée, en passe d'être brisée, et il a fallu au peuple le biais de cette médiation pour qu'il renouvelât par personnes interposées sa confiance au général de Gaulle. Sans doute dans ces élections de juin un candidat de l'opposition n'était qu'un candidat de l'opposition alors que derrière chaque candidat de la majorité, il y avait la même grande ombre qui ajoutait à sa stature à la fois du sublime et de la sécurité, deux motivations auxquelles le cœur des Français est particulièrement sensible. Mais le contact du général et du peuple restait indirect, une France découpée en plusieurs centaines de circonscriptions électorales fait une sorte de miroir brisé dans lequel se reflète mal l'indivisible image de la souveraineté nationale, et, en bonne doctrine gaulliste, c'est du peuple tout entier rassemblé dans une consultation aux dimensions de la France que peut jaillir, tous intermédiaires abolis, la vaste acclamation qui confirme le chef sur son pavois. Bref seul un référendum et un référendum positif lavera vraiment, comme une mer purifiante, l'odieuse injure de mai.

Il semble bien, en effet, comme on le lit dans le dernier Tournoux, que le général de Gaulle ne se soit résolu à une dissolution et à des élections, annoncées dans son intervention celle-là décisive du 30 mai qu'au dernier moment, et en cédant contre son sentiment, à la pression du plus proche entourage et notamment du premier ministre d'alors, à qui sans doute le chef de l'Etat n'a pu pardonner ni d'avoir, par une politique attentiste, ondoyant, prompt aux concessions, mis l'Etat sur le bord des suprêmes périls, ni, et le grief est encore plus lourd, d'avoir, pour parler encore la langue élyséenne, sauvé ce même Etat en choisissant le bon champ de bataille et en organisant une victoire de style parlementaire. Au surplus, le Général

avait annoncé préalablement un référendum, et bien que sa voix ait été alors couverte par les tumultes de la rue, comment une parole du Général pourrait-elle avoir été proférée en vain ? C'est la loi non écrite du régime et qui est comme la métaphysique de sa physique que le verbe du chef fait le destin de la nation, et il ne serait pas supportable que les péripéties de mai aient pu ébranler le pilier d'airain d'une aussi fondamentale certitude.

De mai 68 à avril 69, s'est précisé le contenu de la réforme qui est la cause occasionnelle d'une consultation dont la question de confiance posée par le chef au peuple est la raison profonde. A un moment où les jacobins deviennent girondins, et où la gauche réinvente sans y prendre garde les formules du fédéralisme maurrassien, le Général, suivant sa tactique constante, peut se flatter de faire accéder au pouvoir et de rendre efficaces les idées de l'opposition. De plus, en envoyant le Sénat à la refonte il poursuit un triple but : fermer un club d'opposants malencontreusement encastré dans notre architecture constitutionnelle, répudier un héritage des anciens régimes, en effaçant une survivance des vieux parlementarismes, de façon à toujours mieux concentrer l'Etat dans son sommet, et enfin, et c'est ici que la régionalisation s'ajuste dans un même propos au remodelage du Sénat, intégrer dans les structures de l'Etat et du régime un certain nombre de corps intermédiaires dont on invite les représentants à apporter à la marche des affaires le concours d'une compétence préalablement dépolitisée. Ce dernier point n'est pas le moins important. En élaborant une réforme qui porte sa marque, et dont le gouvernement, premier ministre compris, n'est que le docile et inquiet agent d'exécution, le général de Gaulle n'a pas manqué de penser à l'avenir de ce syndicalisme ouvrier qui, en mai 68, a manifesté une force proprement politique et failli emporter le régime. Parions que ce référendum gagné, le syndicalisme sera après le Sénat l'objet des prévenances attentives du général de Gaulle. Il s'agira de trouver les moyens de le ramener à un rôle seulement économique et social, et les nouvelles institutions apparaîtront alors comme une première étape d'une plus vaste stratégie. Ainsi le général de Gaulle ne cesse de faire d'une Constitution incessamment remaniée l'instrument de sa politique. Mais transformer en outil modifiable et pliable à la circonstance ce qui devrait être charte incontestée, n'est-ce pas introduire dans la République le démon de la subversion ?

FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

42, bd de Latour-Maubourg, Paris-7^e

C.C.P. Paris 14.788-84. Tél. INV. 24-05

Prix de vente au numéro 2 F 50

Abonnement : 8 n^o par an 20 F

Abonnement de soutien 30 F

AVRIL 1969

Photos : A.F.P. - Reporters Associés - Bonnotte
Gamma - Giraudon - Dalmas - IBM
Michel Simonet

Sommaire

94

FORUM

LA VOIE CHINOISE

OU LA NOUVELLE LONGUE MARCHÉ,
PAR JEAN-MARIE DAILLET 3

ÉTUDES

GRANDEUR ET SERVITUDES DE LA REPRESENTATION SOCIO-PROFESSIONNELLE,

PAR ARNAUD LESCAR 9

THEATRE ET ANIMATION CULTURELLE,

PAR PIERRE VIELHESCAZE 29

TÉMOIGNAGE

L'ŒUVRE LEGISLATIVE DU SENAT,

PAR ANDRE ARMENGAUD ET ROGER POU DONSON 13

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI

PARTICIPATION ET RESPONSABILITE,

PAR JEAN-MARIE PELT 15

REMEDES COMMUNAUTAIRES A LA CRISE MONETAIRE,

PAR JEAN LATOUR 21

DOSSIER

CRISE DU MOUVEMENT COMMUNISTE INTERNATIONAL,

PAR FRANÇOIS FEJTO 17

POÈME

PARTHENON,

PAR GEORGES LE BRUN KERIS 23

CHRONIQUE

LES TROIS CULTURES,

PAR JEAN ONIMUS 24

PROBLÈMES

SONDAGES ET POLITIQUE,

PAR JACQUES BOSSER 26

POLÉMIQUES ET DIALOGUES

LE VERBE ET LE DESTIN 1

PROPOS DU TEMPS

DE LA VERITE EN POLITIQUE,

PAR ETIENNE BORNE 38

NOTES DE LECTURE

L'AGRESSION,

DE KONRAD LORENZ, PAR MAURICE BLIN 34

LES MEDICAMENTS,

DE JEAN-MARIE PELT, PAR HENRI BOURBON .. 35

ORIGINE ET ESPOIRS DE LA PLANIFICATION FRANÇAISE, DE CLAUDE GRUSON,

PAR JEAN-CLAUDE SIEBAUER 36

La voie chinoise ou la nouvelle Longue Marche

par Jean-Marie DAILLET

Ce texte de notre collaborateur Jean-Marie Daillet lui a été inspiré par des lectures d'études et d'ouvrages récents qui jettent des éclairages différents sur la Chine, sa révolution culturelle et sa politique extérieure. Des thèses divergentes, voire opposées, qui sont émises sur la Chine d'aujourd'hui, notre collaborateur, sans minimiser les dangers qui peuvent naître d'une « Longue Marche » à l'échelle planétaire, a tiré des conclusions provisoires où il se refuse à toute condamnation a priori d'un mouvement historique et philosophique aux conséquences encore mal discernables.

DEPUIS le 2 mars, le sang a coulé sur les rives de l'Oussouri : des Chinois et des Russes se sont entretués. Moscou et Pékin s'accusent mutuellement d'agression. Saurait-on jamais qui a commencé ? On ne peut exclure l'hypothèse de la « provocation » soviétique, dans la mesure où le défi chinois est idéologiquement insupportable à la mère patrie du socialisme, et où la tentation doit être aussi grande au sein de l'état-major de l'Armée rouge qu'au Pentagone de se débarrasser de la menace chinoise avant qu'un nouvel équilibre de la terreur ne soit instauré par l'équipement de l'Armée Populaire de Libération en fusées balistiques intercontinentales.

Pourtant, dans la mesure où l'U.R.S.S. nous apparaît comme une puissance « responsable », menant avec prudence une diplomatie de plus en plus classique, et nous semble prête à s'entendre avec les Etats-Unis, nous sommes portés à croire que l'attaque n'est pas venue des Russes, mais plutôt des Chinois, dont l'agressivité n'a cessé de grandir à l'égard de « la clique dirigeante révisionniste soviétique », qui « a toujours poursuivi une politique contre-révolutionnaire de collaboration américano-soviétique pour l'hégémonie mondiale » (1). Aussi bien l'échauffourée du 2 mars n'était-elle pas le premier incident militaire aux confins sino-soviétiques. De longue date, affirment les Chinois, les avions soviétiques violent leur espace aérien. Et Moscou montre des films illustrant les escarmouches que livreraient çà et là les Chinois aux gardes-frontière soviétiques. Seulement, l'affaire de l'Oussouri est plus grave du fait que, de part et d'autre, on lui a donné le maximum de publicité. Les journalistes occidentaux de Moscou ont témoigné de la spontanéité des manifestations populaires des Russes contre l'Ambassade de Chine, et les nouvelles de Pékin — ou de Hong-Kong — nous ont appris que « plusieurs centaines de millions » de Chinois avaient participé à des démonstrations anti-soviétiques. De chaque côté d'une frontière que chaque protagoniste qualifie de « sacrée », on concentre les troupes. Va-t-on vers une guerre sino-soviétique ?

En l'état actuel des choses et malgré la tension

(1) Pékin Information n° 34, 26 août 1968.

certaine entre Pékin et Moscou, il est évident que seuls pourraient, s'ils en avaient l'envie, répondre à cette question les quelques hommes qui, de part et d'autre, ont pouvoir de décision — si tant est que leur détermination soit déjà prise. Mais un conflit généralisé classique n'est pas la seule option offerte aux stratèges des deux pôles du socialisme, qui disposent de tous les degrés de l'escalade entre la guerre froide et l'emploi de l'arme nucléaire téléguidée, notamment de la guérilla révolutionnaire, qui a jusqu'à présent si bien réussi aux Asiatiques, à commencer par les Chinois eux-mêmes.

Ce qui paraît sûr, c'est que la Chine est aujourd'hui orientée vers une nouvelle Longue Marche dès le début de laquelle elle prétend apparaître comme la seule force révolutionnaire authentique, une nouvelle Longue Marche qui peut durer des décennies, avec des phases de violence et des accalmies, des flux et des reflux, et qui se déroulera sur tous les continents. Combien d'années Mao Ze-dong (2) guidera-t-il cette Longue Marche planétaire ? Est-ce par la révolution culturelle que le P.C. chinois secrètera un chef aussi sûr de lui, aussi capable de dominer les factions, pour lui succéder et poursuivre son œuvre mondiale ? Mao n'est-il pas, au contraire, un homme seul au prestige unique, pressé par le temps, contraint à l'agitation permanente d'un peuple immense et multiple dont il ne serait pas sûr autrement de rester le maître et obligé de chercher dans la querelle idéologique avec le Kremlin, jusqu'à la lutte armée, une base indispensable à l'unité des Chinois ? On ne peut pas ne pas se poser ces questions au moment où commence une longue phase d'affrontement militaire dans les relations entre la Chine et l'U.R.S.S. Et si l'on ne peut guère y répondre, du moins peut-on — doit-on — prendre enfin conscience du fait chinois, trop méconnu encore en Europe, en essayant de s'informer à bonne source sur l'Empire du Milieu tel qu'en lui-même enfin Mao l'a transformé. A l'eurocentrisme auquel nous sommes encore habitués s'oppose aujourd'hui — mais avec les moyens de

(2) La nouvelle orthographe phonétique (pinyin) mise au point en Chine et utilisée désormais par les sinologues à l'usage des Occidentaux est, paraît-il, plus fidèle à la prononciation chinoise que l'ancienne.

s'affirmer qui lui ont manqué jusqu'alors — un sino-centrisme millénaire auquel a été greffé, grâce au marxisme-léninisme, le messianisme socialiste. Comment ignorerions-nous désormais cette Chine à nos portes, cette Chine physiquement mais surtout idéologiquement envahissante, cette Chine filtrante, cette Chine civilisation mondiale, cette Chine religion universelle ?

« LA TROISIEME GUERRE MONDIALE A COMMENCE »

« La Chine est déjà une grande puissance, et rien ne peut plus l'arrêter, que la guerre des trente années à venir soit une guerre froide ou une guerre chaude. En 2001, elle sera un puissant Etat socialiste industriel. Mais quelle sorte d'Etat sera-t-elle ? Quelle sorte de moralité pratiquera-t-elle ? Cette question, la Grande Révolution Culturelle est en train d'y répondre, vigoureusement, péniblement. Le refaçonnement de l'homme est à l'œuvre dans un quart du monde. Il sera impossible à l'homme de s'accomplir, de devenir plus humain, si, par crainte et par servilité, il accepte que la Puissance décide de son sort, s'il ne défie pas la force brutale, s'il ne renonce pas à ses propres considérations, *personnelles ou nationales*, et n'œuvre pas pour le bien du tout. C'est Mao Ze-dong qui a vu le problème dans ses termes universels, le Refaçonnement de l'Homme. »

Qui écrit cela ? Un communiste chinois ? Mao lui-même ? Ce texte, que nul ne désavouerait à Pékin, est dû à l'écrivain chinois le plus lu en Occident, la romancière Han Suyin, qui, en conclusion de son essai « *La Chine en l'an 2001* » (3) — parfois aussi décevant, quand on a lu ses autres livres, qu'une brochure officielle — ne doute pas un instant que « dans l'époque qui va d'aujourd'hui à l'an 2001, une grande révolte ne se dessine ; il n'y a pas de neutralité, pas de plan libre au milieu de la route ; toute l'humanité sera concernée à des degrés divers, dans un camp ou dans l'autre. La pierre de touche, la ligne de partage des eaux entre l'ancien régime et le nouvel âge, a commencé au Viet-Nam. Les historiens de l'avenir pourront écrire que la Troisième Guerre mondiale a commencé en février 1965, avec le bombardement du Nord-Viet-Nam par les Etats-Unis. » Cet avertissement solennel, qui trouve ces jours-ci un début de confirmation, sera-t-il entendu ?

Sans doute, Han Suyin — qui se définit non sans ostentation comme « une bourgeoise qui écrit des livres bourgeois », déclare qu'elle n'est pas « une propagandiste payée par le régime de Mao » (4), tout en n'hésitant pas à comparer le leader communiste chinois au Christ (4), n'en est-elle pas à une contradiction près pour faire partager son zèle de convertie au nouvel Evangile. C'est ainsi que, dans une récente série d'émissions télévisées, elle a voulu donner de la Chine une impression plus rassurante : « Si la Chine avait été servile, la Russie serait beaucoup plus puissante que l'Amérique d'aujourd'hui, il y aurait sûrement la guerre. Les idiots et les imbéciles (...) affirment que la Chine constitue une occasion de guerre. Mais non : si la Chine marchait avec la Russie, vous auriez une guerre nucléaire dès demain. (...) La paix du monde dépend de l'indépendance et de la puissance de la Chine. Un pays faible constitue une tentation de guerre, mais non un pays fort. Plus vite la Chine sera puissante, plus

tôt on aura la paix, la vraie paix du monde et non pas cette espèce de paix loupée, cette espèce de co-existence entre les deux Grands qui est vraiment une sorte de néo-colonialisme. Voilà ce que signifie la Révolution Culturelle. La Chine a refusé le partage à trois, elle a refusé complètement d'oublier les pauvres, d'oublier les peuples révolutionnaires et voilà la grande question, il faut que l'Occident la comprenne » (4).

Que la Chine se sente encerclée, menacée par ce que Han Suyin appelle « le péril blanc », qu'elle affirme être « le seul péril pour l'Asie et pour le monde », on le conçoit bien. Mais à moins de jouer sur les mots ou de poser en principe que tout ce qui est bon pour la Chine est bon pour tout le monde, il est difficile d'affirmer qu'il suffit que la Chine soit indépendante (ce qu'elle est) et puissante (ce qu'elle devient) pour que « la paix du monde » soit garantie. Il ne peut s'agir que d'une *pax sinica*. Telle est bien d'ailleurs la pensée de Han Suyin, porte-parole passionnée du maoïsme. Les textes chinois les plus officiels montrent que la solidarité de la Chine avec tous les peuples en révolution, son ambition d'être la « Base rouge » d'un mouvement révolutionnaire mondial, n'excluent aucun moyen, l'appel aux armes revenant comme un leit-motiv dans les déclarations des dirigeants. *Contre la Guerre (nucléaire), oui, mais pour la (guerre) Révolution(naire)* : ainsi peuvent se résumer leurs propos constants. Ils les ont mis en pratique. Ils s'efforcent d'entretenir la guerre au Viet-Nam, d'abord, et d'éviter l'aboutissement de négociations entre Hanoï et Washington, c'est-à-dire, pensent-ils, entre Moscou et Washington : « La guerre de résistance menée par le peuple vietnamien contre l'agression américaine connaît actuellement une situation excellente. Cependant, l'impérialisme américain, en étroite coordination avec la clique renégate révisionniste soviétique, se lancera nécessairement dans de nouveaux et frénétiques assauts, colportant des complots plus sournois et plus rusés de négociations de paix et expérimentant des aventures militaires avec une sauvagerie accrue. Quels que soient les difficultés et les revers qui pourraient surgir dans sa marche en avant, *pourvu qu'il persévère dans une guerre prolongée et s'oppose à la capitulation et au compromis* (5), le peuple vietnamien (...) remportera la victoire finale dans sa guerre de résistance à l'agression américaine et pour le salut national. Le gouvernement et le peuple chinois, comme par le passé, vous soutiendront résolument dans le combat jusqu'à la victoire finale » (6). Le tout est de savoir si une pression trop forte de Pékin sur Moscou ne va pas à l'encontre du but *avoué*, et ne risque pas, au contraire, de précipiter l'entente entre le Kremlin et la Maison Blanche (7). Mais, en dépit du risque énorme que représente cette éventualité pour les Chinois, on peut croire que leur objectif est bien celui-là, pour liquider toute prétention de l'U.R.S.S. au moindre rôle dans la révolution mondiale.

Le maréchal Chen Yi, au cours d'une conférence de presse tenue à Pékin le 20 septembre 1965, s'adressait aussi bien, déjà, aux Russes qu'aux Américains : « Pour faire face à une agression américaine, nous avons déjà pris toutes nos dispositions. Si les impérialistes américains sont décidés à déclencher une guerre d'agression contre nous, nous souhaitons qu'ils viennent, et le plus

(5) *C'est nous qui soulignons.*

(6) Pékin Information, n° 16, septembre 1968.

(7) *Le Président Nixon, en refusant avec éclat d'entrer dans la voie « d'un combat des Blancs contre les non-Blancs », ne semble pas vouloir prendre parti et a fortiori intervenir dans le conflit sino-soviétique.*

(3) *Stock.*

(4) *Interview à la T.V. canadienne, publiée par le Nou-
venu Planète (mars 1969).*

Des millions de Chinois manifestent contre « le nouveau tsarisme et l'ignoble politique agressive des traîtres révisionnistes soviétiques »

tôt sera le mieux. Qu'ils viennent donc demain ! Que les réactionnaires indiens, les impérialistes britanniques et les militaristes japonais viennent avec eux ! *Que les révisionnistes modernes les secondent dans le Nord !* (5) Nous finirons quand même par triompher... Qui sera anéanti ? Les impérialistes américains ou les peuples du monde ? Il n'y a pas de doute, ce seront les impérialistes américains... Nous avons attendu seize ans déjà que les impérialistes américains viennent chez nous pour nous attaquer, et j'ai des cheveux blancs à force d'attendre. Peut-être n'aurai-je pas la chance de voir le jour où les impérialistes américains viendront attaquer la Chine, mais nos enfants le verront, et ils les combattront résolument. Ne croyez pas, messieurs les correspondants, que je sois belliqueux.»

Roger Garaudy, qui cite ce texte célèbre (8), ironise sur la dernière phrase, que pourtant, avec le professeur Robert A. Scalapino, qui fait également état de cette déclaration, je ne jugerai pas tout à fait dérisoire à la fin de l'énoncé d'une stratégie présentée comme défensive. Ni Chen Yi, ni aucun dirigeant chinois, n'a jamais parlé de déclencher une guerre contre les Etats-Unis, étant bien entendu que « l'agression » peut être caractérisée par la simple présence, fût-elle pacifique, des impérialistes en quelque point que ce soit du globe. Mais, prudemment, et vers la même époque, dans une longue interview accordée à K.S. Karol (9), Zhou En-lai, Premier Ministre, tient un langage identique : « Si les Etats-Unis ne se bornent pas seulement aux intimidations et veulent vraiment provoquer un conflit élargi, alors les peuples chinois et soviétiques feront leur unité (...) Retenez bien cela et vous verrez que l'histoire le confirmera. C'est pourquoi le Président Johnson qui danse sur la corde raide de la guerre, et ne sait pas comment faire le demi-tour, risque d'avoir des surprises. » Et d'ajouter : « La Chine est prête à pratiquer la coexistence pacifique avec tous les pays », selon cinq principes qu'à l'en croire, les U.S.A. ont rejetés lors des entretiens réguliers entre l'ambassadeur de Washington et celui de Pékin à Varsovie. » Chen Yi déclare d'ailleurs à K.S. Karol (9) à propos du Vietnam : « Nous ne sommes nullement contre la négociation mais, comme le peuple vietnamien, nous sommes résolument

opposés aux « discussions sans préalables » proposées par l'administration Johnson et nous dénoncerons la supercherie qu'elle a montée sous couvert de négociations de paix. »

Le professeur Scalapino, de l'université de Berkeley, fait remarquer (10) que le caractère défensif de tels propos, destinés à l'opinion occidentale, « ne doit pas masquer, cependant, les éléments offensifs contenus implicitement dans la doctrine et la tactique marxistes. Aucune théorie qui proclame que le règlement des questions par la guerre est la tâche capitale des temps actuels ne peut être considérée comme dénuée d'engagements de nature offensive — engagements moraux, politiques et matériels. » Seulement, ces engagements sont actuellement assumés avec une grande maîtrise. « En vérité », commente le même spécialiste américain, « c'est précisément la combinaison des éléments défensifs-offensifs dans la doctrine militaire de Mao qui représente la souplesse tactique — cette souplesse qui, depuis longtemps, est la marque de la méthode maoïste. « L'ennemi attaque : je bats en retraite. L'ennemi bat en retraite : j'attaque. » A cet égard, comme dans d'autres, la stratégie de la guerre prolongée dont la Chine a été le pionnier est le maître-plan projeté pour le monde. » Or, c'est pendant la Longue Marche (16 octobre 1934 - 20 octobre 1935), où la 1^{re} Armée de Mao Ze-dong parcourut près de 10.000 kilomètres en appliquant cette tactique subtile à ses combats contre les troupes de Tchiang Kaï-shek, que cette stratégie a été mise au point pour les temps futurs. Mao en tirait toutes les conséquences à long terme dès le 27 décembre 1935 : « Nous disons que la Longue Marche est la première entreprise de semblable nature jamais enregistrée par l'Histoire, qu'elle est un manifeste, un ferment d'agitation, un *semoir mécanique*. » Certes, à l'époque, le rayon d'action envisagé dans l'immédiat ne pouvait être qu'une Chine à reprendre aux Japonais et à un Guomindang détourné de sa vocation révolutionnaire par Tchiang Kaï-shek. Mais cette tâche prioritaire, une fois accomplie, reste à « sauvegarder l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Chine », mot d'ordre nationaliste qui conclut l'« Ordre à l'Armée pour une avance générale dans tout le pays », signé de

(8) Le Problème chinois, Editions Seghers, 1967.

(9) K.S. Karol, la Chine de Mao — l'autre communisme, chez Robert Laffont.

(10) Dans un article d'Asian Survey dont l'essentiel est reproduit par les Notes et Etudes documentaires de la Documentation Française « Problèmes chinois », n° 7, 4-2-69.

Mao et de Zhu De le 21 avril 1941, c'est-à-dire dès avant la victoire finale de l'Armée Populaire de Libération. Pourtant, cette composante nationaliste de Mao n'a pas cessé de coexister avec un universalisme nettement affirmé — sans qu'il y ait là contradiction réelle si cet universalisme est sinocentrique...

LES SOVIÉTIQUES EN MAUVAISE POSTURE DOCTRINALE

De quel droit les Russes — et les communistes qui, dans la plupart des P.C., leur sont restés fidèles — accuseraient-ils de déviationnisme nationaliste ou d'impérialisme les Chinois, alors qu'eux-mêmes sont accusés, dans leurs propres rangs, de centralisme hégémonique ? Les Chinois ne manquent pas de répliquer que, de même que Mao a su, dix ans après le massacre des communistes de Shanghai par Tchiang Kaï-shek en 1927, faire alliance avec cet ennemi mortel pour venir à bout des Japonais et se débarrasser ensuite de Tchiang, Staline a su conclure un pacte avec Hitler. Et jusqu'à la rupture de 1960, l'U.R.S.S. n'a-t-elle pas été, aux yeux des communistes chinois eux-mêmes, la patrie du socialisme ? Le P.C. chinois n'a-t-il pas, justement en 1927, été victime de son obéissance inconditionnelle aux ordres de Moscou ? Et n'est-ce pas l'embourgeoisement des Soviétiques qui les a conduits, aux yeux des Chinois, à un opportunisme et à une mollesse diplomatiques incompatibles avec le mythe marxiste de la révolution prolétarienne universelle ?

L'observateur impartial est bien obligé de constater la faiblesse de la position des Soviétiques, au regard du marxisme-léninisme qu'ils affirment garder dans sa pureté, face à des gens qui prônent « la révolution permanente ». Garaudy (11) n'a pas de mots assez durs pour qualifier la ligne de Pékin : « aventurisme », « gauchisme », « démagogie », « ouvriérisme », « religiosité socialiste », etc. Malheureusement, d'une part, l'U.R.S.S. et les partis qui la soutiennent aujourd'hui ont tous mérité, et méritent encore, de tels reproches ; et, d'autre part, les arguments qu'ils invoquent apportent plutôt de l'eau au moulin des dirigeants chinois. Garaudy, par exemple, s'indigne de ce que, selon lui, ceux-ci, dans les vingt-cinq thèses qu'ils publièrent le 14 juin 1963 sous forme de lettre au Comité central du P.C. de l'Union Soviétique, élargissent aux relations entre peuples riches et peuples pauvres la notion de lutte de classe. Il n'y a pas de meilleure façon, je pense, de se montrer plus réformiste que révolutionnaire, et même plus conservateur que réformiste, que de qualifier cette ouverture universaliste — cette affirmation de solidarité avec les peuples prolétaires que l'on trouve aujourd'hui couramment chez les chrétiens — d'« exemple éclatant de « déplacement » de la contradiction principale ». Et il faut quelque aveuglement, sinon de la mauvaise foi, à prétendre que les Chinois « substituent, comme facteur décisif de la révolution mondiale, la lutte nationale des pays du tiers monde contre l'impérialisme à la lutte de classe du travail contre le capital ». Cette apparente incapacité d'adapter la notion de lutte de classe aux relations entre pays industriels et pays sous-développés, ce reproche aux Chinois d'« inversion de perspective », ont tout de même de quoi étonner. Faut-il que les Soviétiques soient le plus nationaliste du monde jaloux de leur orthodoxie marxiste, ou plutôt faut-il qu'ils se sentent en

mauvaise posture doctrinale et coupables de fait, à l'égard du Tiers-Monde, pour pousser ces clameurs à l'hérésie quand d'autres qu'eux, avec une expérience combien plus grande de la libération nationale de peuples misérables, prêchent un retour à l'internationalisme ou tout au moins à la solidarité internationale de la révolution prolétarienne ! De toute évidence, l'U.R.S.S. se sent visée — et visée doublement : condamnée doctrinalement pour infidélité à la notion marxiste de l'Internationale ouvrière, condamnée matériellement, physiquement, pour appartenance de fait et de consentement au monde des nantis, à la civilisation bourgeoise. L'argumentation de Garaudy n'aboutit finalement qu'à faire crédit à Trotsky d'un marxisme véritablement planétaire quoiqu'il essaie de le calomnier, puisqu'il écrit : « Par une dangereuse extension de la « révolution permanente », transposée à l'échelle internationale et identifiant les problèmes de lutte de classe à l'intérieur d'une nation avec la guerre mondiale, les dirigeants reprennent ici, sur un autre plan, les conceptions les plus meurtrières de Trotsky. Leur critique de la possibilité de coexistence pacifique évoque très souvent la négation, par Trotsky, de la possibilité de construire le socialisme dans un seul pays. En 1928, critiquant le programme de l'Internationale communiste, Trotsky écrivait : « La conviction inébranlable que le but de classe fondamental... ne peut être atteint par des moyens nationaux ou bien dans le cadre des frontières nationales constitue l'essence de l'internationalisme révolutionnaire (...) Toute la question se résout par la lutte révolutionnaire de deux systèmes à l'échelle mondiale. » A lire cette citation, il est clair que Garaudy force la pensée de Trotsky en ne voulant voir cette lutte que sous la forme de « la guerre mondiale », classique-nucléaire.

LA PRIORITE DES AMES

Mais justement, un pays militairement suréquipé comme l'U.R.S.S. ne peut, nonobstant les principes auxquels se réfèrent ses dirigeants, envisager que la guerre mondiale, à laquelle il est préparé. L'état-major soviétique se trouve *techniquement*, du fait de ses efforts pour combler le retard de ses forces sur celles des Etats-Unis, dans une position symétrique de celle du Pentagone. Et c'est d'ailleurs, selon le professeur Scalapino, l'une des causes *techniques* de la rupture entre Moscou et Pékin, la cause politique étant l'activisme marxiste et la priorité des « âmes » sur la matière, qui conduira Mao à la Révolution culturelle.

En effet, écrit R.A. Scalapino, dans la remarquable étude déjà citée, l'alliance entre la Chine et l'U.R.S.S., nouée officiellement le 14 février 1950, devait permettre à la Chine d'équiper son armée. Mais la différence de conception du rôle militaire de l'armée chez les Russes et chez Mao était fondamentale : « Les concepts militaires russes étaient fondés sur cette prémisse que le conflit contre lequel il convenait de se prémunir serait un conflit à grande échelle et engloberait la quasi-totalité des populations civiles. Un conflit empruntant ce caractère massif ne pourrait être soutenu très longtemps. En conséquence, les actions décisives devraient intervenir dans la période initiale. C'était donc la préparation et la modernisation les plus poussées qui faisaient prime. Au contraire, le maoïsme, en vertu de ses propres traditions et de celles de la Chine classique, est fondé sur cette prémisse que la guerre s'éternisera, que tous les citoyens doivent être mobilisés et que la politique doit avoir le pas sur les armements. Le maoïsme table

(11) Le Problème chinois, chapitre III, « l'extrapolation théorique et pratique du modèle chinois : la grande scission ».

L'Armée populaire de libération : substituée au P.C. chinois ?

sur le fait que le retard dans la modernisation peut se transformer en atout, même à la fin du XX^e siècle, si l'on est prêt à tirer pleinement parti des faiblesses psychologiques et politiques de l'adversaire, et à exploiter avec la même lucidité sa propre force, topographique, culturelle et politique. Le conflit ouvert entre ces deux théories sur la sécurité s'est ajouté tout d'abord dans la période 1957-58 à l'attaque « maoïste » déclenchée contre la soviétisation du communisme chinois, attaque qui englobait aussi bien les arènes politiques et économiques que l'arène militaire. » Ce qui ne devait pas empêcher « qu'en dépit des divergences croissantes à Pékin pendant cette période sur la politique de sécurité du pays, un accord général intervienne sur l'acquisition désirable par la Chine d'une capacité nucléaire ». Mieux même, « les maoïstes orthodoxes voyaient dans une certaine mesure les armes nucléaires comme une solution se substituant à une modernisation militaire longuement standardisée, comme un complément moderne qui pourrait s'intégrer aux thèmes de « la guerre du peuple ». Les armes nucléaires fourniraient immédiatement à la Chine le statut de grande puissance et élèveraient le seuil du risque pour les Etats-Unis, permettant ainsi aux « guerres du peuple » de se déployer en Asie en étant davantage à l'abri de toute intervention extérieure. »

Aujourd'hui, l'armée chinoise a été ultra-politisée (l'armée, c'est-à-dire non seulement l'Armée Populaire de Libération, mais aussi les milices, beaucoup plus nombreuses), notamment par la Révolution culturelle, dont le résultat a été de livrer aux militaires, instruments de l'ordre intérieur pendant cette période de troubles parfois sanglants, la présidence de la quasi-totalité des Comités révolutionnaires mis en place entre le 31 janvier 1967 et le 5 septembre 1968 (12), sous la direction du maréchal Lin Biao, commandant en chef adjoint de l'armée prolétarienne et fidèle compagnon de Mao. Tellement politisée, qu'il se pourrait qu'elle

soit désormais substituée en tant qu'organe d'animation politique à un Parti communiste dont la Révolution culturelle aurait démantelé l'encadrement.

Telle est la thèse d'un autre spécialiste américain des affaires chinoises, le professeur Ezra Vogel, qui voit dans la Révolution culturelle d'abord « l'aboutissement d'un conflit de longue date entre Mao et ses opposants » au sein du Parti communiste chinois, une bataille commencée par Mao en septembre 1962 — soit trois ans après son élimination de la Présidence de la République — pour recouvrir, avec le soutien de l'armée, son autorité sur l'appareil du Parti. Celui-ci, amalgame d'intérêts multiples, aurait, depuis des années, vu se heurter les maoïstes et les « bureaucrates ». Ceux-ci, écrit E. Vogel, « se sont attachés avant tout à régulariser le fonctionnement du Parti et du gouvernement et ont concentré leurs efforts sur la production. Ils croient fermement que la Chine deviendra plus forte par l'extension des compétences spécialisées dans le Parti et le gouvernement ainsi que dans les domaines de l'économie et de l'éducation. Tout en admettant la priorité de la politique, ils estiment dangereux de contrarier le processus régulier de la production par des campagnes de mobilisation de masse. Ils croient fermement que l'excès d'optimisme, les offensives de production désordonnées et sans idées directrices et l'importance accordée à la seule volonté peuvent être dangereux, comme cela fut le cas lors du Grand Bond en Avant (1958). Bien que nationalistes convaincus, ils sont plus disposés à agir dans le cadre du mouvement communiste international et à faire des concessions à la Russie en échange du parapluie nucléaire et de son assistance technique. » Au contraire, « les maoïstes croient fermement que, tout au moins à court terme, le facteur décisif pour l'expansion de la production globale est l'enthousiasme des masses. Persuadés que

(12) Voir « *Problèmes chinois* » de La Documentation française, n° 7, 4 février 69.

l'attitude des grandes masses est décisive, ils se rangent aux côtés des paysans pauvres contre les paysans riches et des étudiants pauvres contre ceux qui viennent de milieux bourgeois mieux armés. Bien que désireux de construire une armée moderne et forte, les maoïstes hésitent à faire des concessions à ceux qui affirment avec insistance que pour être forte, une armée doit absolument posséder des armes modernes. De leur côté, les maoïstes comptent, plus que leurs opposants, sur les milices, les troupes de guérilleros et la guerre révolutionnaire pour développer la puissance de la Chine et prévenir l'invasion... Le dilemme fondamental auquel se sont heurtés les maoïstes, tout au long de la Révolution culturelle, a été posé par la question de savoir poursuivre leur campagne juste assez loin pour éliminer les dirigeants du Parti tout en se gardant des excès susceptibles de soulever une opposition trop forte pour être contrôlée avec succès. La campagne se déroula en une série de vagues. Les maoïstes entreprirent successivement d'élargir la portée ou la sévérité de leurs attaques et après chaque attaque, d'isoler de leurs partisans ceux qui avaient été éliminés. L'auteur estime que cet objectif précis a été atteint par les maoïstes, mais qu'évidemment les anti-maoïstes ont limité leur défaite en brouillant les cartes ou semant le désordre dans la « Révolution prolétarienne ». Quant aux masses, elles « ne tiennent pas tant, dans une querelle parfois subtile à l'extrême, à se compromettre avec l'un ou l'autre camp qu'à se retrouver finalement du côté des vainqueurs ».

Naturellement, une telle opération de reprise en main de la Chine par Mao lui a coûté cher à l'intérieur (désordres, luttes pour les places au sein du Parti, arrêts de production) et à l'extérieur (discrédit au sein des partis communistes, cessation de l'aide matérielle au Tiers-Monde, perte de crédibilité de la capacité de résistance du peuple chinois à une attaque étrangère, baisse du commerce extérieur). « La Révolution culturelle n'a pas accompli, estime Ezra Vogel, les objectifs majeurs qui avaient été les siens à l'origine. Le bureaucratisme, le mandarinat et l'égoïsme n'ont pas disparu. » A quoi l'on pourrait répondre : « Les « objectifs majeurs » étaient-ils ceux-là ? » Outre que — M. Vogel le reconnaît — l'un des effets de la Révolution culturelle a été « la reconnaissance de problèmes dont l'existence n'avait jamais été admise auparavant », comme la falsification des statistiques de production, le gaspillage, les disparités ville-campagne, les inégalités entre les cadres et la base, Mao semble avoir réussi à triompher de ses adversaires, à politiser à outrance la population, à donner le pouvoir à une armée dûment épurée, à mobiliser tout le peuple grâce aux milices, entretenues dans la vigilance à l'encontre des ennemis de l'extérieur aussi bien que de ceux de l'intérieur.

Aussi bien juge-t-il sans doute le moment venu pour participer plus activement par les armes à la révolution mondiale dont la guerre du Vietnam serait le véritable début. Et cela, en commençant par attaquer « la clique renégate révisionniste soviétique » qui ne s'est pas mieux comportée que les Tsars à l'égard de la Chine, puisqu'elle n'a rien fait, depuis la victoire des communistes chinois sur Tchiang Kai-shek, pour leur restituer les territoires annexés en vertu des traités imposés à la dynastie mandchoue par les puissances occidentales et le Japon lors du tournant du siècle, les fameux « Traités inégaux ».

Le moment vient où Pékin, non content de se plaindre de l'agression permanente que constitue la présence

des Soviétiques dans les territoires qui furent chinois, stigmatisera l'impérialisme de l'U.R.S.S. en d'autres points de l'Asie. Et il est incontestable que les Russes ont colonisé à l'occidentale de nombreuses nations, au sud, entre la mer Noire et la Mongolie. Il n'est pas absurde d'imaginer que la Chine tente, çà et là, tout au long d'une immense frontière, d'organiser des « guerres du peuple ». L'U.R.S.S. serait ainsi traitée par eux comme ils traitent les Etats-Unis — à moins qu'elle ne déclenche une guerre nucléaire que Pékin veut sans doute éviter... à coup de conflits localisés. « La sécurité par la guerre » — par la guérilla et une intense guerre idéologique — telle semble être la nouvelle étape du maoïsme, l'étape interventionniste.

Roger Garaudy, dont on comprend les raisons et dont on peut partager certaines craintes, qualifie sommairement d'« antihumanisme » la pensée de Mao. Moravia, dans un livre très fin (14), écrit que « la Chine de Mao a tous les caractères propres au communisme et aucun de ceux que parfois le communisme a en commun avec le capitalisme », et qu'il s'agit d'un défi, au sommet de l'abstraction communiste. Peut-on se débarrasser aussi vite, en soulignant ses excès, d'une expérience de suppression du profit, de la limitation de la consommation au strict nécessaire et d'une tentative hautement morale de réforme de l'Homme ? Mais aussi, Mao n'est-il pas en train de compromettre la mission qu'il a donnée à la Chine de « porte-parole de la misère du monde » (15) en faisant courir à toute son œuvre le risque de dégénérescence rapide des conflits locaux en guerre générale, où la Chine souffrirait autant et plus que ses adversaires ?

Jean-Marie DAILLET ■

(13) Voir Walter Kolarz, *La Russie et ses colonies et Les colonies russes d'Extrême-Orient (Fasquelle)*.

(14) *La révolution culturelle de Mao - Flammarion*.

(15) *L'expression est de Robert Guillain, Dans trente ans, la Chine, le Seuil*.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Pour une entrée en Chine par la littérature, il faut citer au moins deux romans d'avant-guerre qui ont valu à leurs auteurs la célébrité : La terre chinoise, de Pearl Buck (Editions Payot), première œuvre d'une série qui devait valoir à cette Américaine née et élevée en Chine le prix Nobel en 1938, a fait date dans la prise de conscience en Occident du drame de la Chine misérable et exploitée par les Puissances, tout comme *La condition humaine, de Malraux (Gallimard)*, a témoigné de l'aventure d'un révolutionnaire chinois et du massacre des communistes par Tchiang Kai-shek en 1927. Edités par Stock, les romans et les souvenirs de Han Suyin (*Destination Tchoung-ting, Multiple splendeur, L'arbre blessé. Une fleur mortelle, etc.*) prolongent brillamment (même si leur traduction française est parfois maladroite) ces grands classiques.

Albin Michel a réédité récemment les admirables études de Marcel Granet sur *La pensée chinoise et La civilisation chinoise*.

Sur la Chine contemporaine, outre les ouvrages cités dans l'article ci-dessus, il faut lire les ouvrages fondamentaux d'Edgar Snow (*La Chine en marche, Etoile rouge sur la Chine, chez Stock*), de Robert C. North (*Le communisme chinois, chez Hachette*) et de Jérôme Ch'en (*Mao et la révolution chinoise, au Mercure de France*). A noter aussi le livre récent de J. Guillermez sur *l'histoire du P.C. chinois (Payot)*.

Une curiosité : *Ma vie, confession édifiante de Pou Yi, dernier Empereur de Chine, parue chez Stock*.

Rappelons enfin l'ouvrage de notre collaborateur François Fejtö, *Chine-U.R.S.S. (1950-1965), 2 vol., Plon*, où l'auteur constate que l'opposition entre les deux idéologies communistes, la russe et la chinoise, ne peut être séparée de l'opposition des deux Etats. :

Grandeur et servitudes de la représentation socio-professionnelle

par Arnaud LESCAR

DE même que tout le monde, en mars 1969, se découvre régionaliste, tout le monde également entonne le péan de la représentation socio-professionnelle au sein des Pouvoirs Publics. Ce phénomène appelle la vigilance et doit éveiller l'esprit critique car de telles unanimités ne sont en général possibles que sur des notions équivoques et dépourvues de clarté.

DES PRINCIPES CLAIRS

Les principes, eux, sont clairs. Ils reposent sur l'affirmation des corps intermédiaires comme valeur humaine et comme réalité politique. L'expression de la volonté générale comme synthèse des volontés individuelles est suffisante car, saisissant le citoyen, elle ne saisit pas tout l'homme. Si le suffrage universel est juste, il est néanmoins incomplet, c'est un suffrage « atomisé » alors qu'il devrait être « organisé ». De Bonald et son organicisme à Proudhon, inspirateur de certaines orientations de la Commune, de Maurras, promoteur du « pays réel » à Léon Jouhaud, promoteur du Conseil Economique, et au courant du catholicisme social, des thèmes sous-jacents se devinent, attrayants par leur unité apparente, redoutables par des discordances affectives secrètement pressenties.

Pour nous tenir à des références plus actuelles, on mettra sous les yeux du lecteur trois textes émanant respectivement de Jean XXIII, Charles de Gaulle et Pierre Mendès-France, en soulignant certains termes qui nous paraissent particulièrement importants.

Jean XXIII (*Mater et Magistra*, § 99 de l'édition française): « Néanmoins, les choix qui influent davantage sur le contexte (économique et social de la Communauté politique) ne sont pas *décidés* à l'intérieur de chaque organisme productif mais bien par les Pouvoirs Publics, ou des institutions à compétence mondiale, régionale ou nationale... d'où l'opportunité de voir présents *dans* ces pouvoirs: ou ces institutions, outre les apporteurs de capitaux et ceux qui représentent leurs

intérêts, aussi les travailleurs et ceux qui représentent leurs droits, leurs exigences et leurs aspirations. »

Charles de Gaulle (*discours de Bayeux*, 16 juin 1946): « Tout nous conduit donc à instituer une deuxième Chambre dont, pour l'essentiel, nos Conseils généraux et municipaux éliront les membres. Cette Chambre complètera la première en l'amenant, s'il y a lieu, soit à réviser ses propres projets, soit à en examiner d'autres, et en faisant valoir dans la confection des lois ce facteur d'ordre administratif qu'un collège purement politique a forcément tendance à négliger. Il sera normal d'y introduire, d'autre part, des représentants des organisations économiques, familiales, intellectuelles, pour que se fasse entendre, *au-dedans même de l'Etat*, la voix des grandes activités du pays.

Pierre Mendès-France (*La République Moderne* - 1962): « Les réalités qui doivent s'exprimer et, au besoin, s'opposer pour aboutir aux *décisions* supérieures ne sont plus exactement celles auxquelles on donnait la parole au siècle précédent... Aujourd'hui comme hier, la décentralisation demeure nécessaire, mais ce sont les réalités économiques et sociales qu'elle doit désormais refléter, c'est aux forces propres de progrès qu'elle doit donner la parole dans une Assemblée dont ces réalités et ces forces seront les principales composantes. »

La cause semble entendue; car la lecture de ces textes suggère d'une façon invincible que les forces et les réalités sociales, qu'il s'agit de traduire, seront placées dans le processus de la décision. Elles devront être associées à son élaboration, y compris au niveau des organes supérieurs de la Nation.

A ce niveau, c'est d'abord la question de savoir si les forces socio-professionnelles doivent participer aux trois fonctions législatives, exécutives et judiciaires qu'il faut se poser. Et, bien entendu, c'est dans le contexte français que nous allons étudier ces problèmes.

A vrai dire, pour la troisième de ces fonctions le réseau des juridictions spécialisées, tribunaux de commerce, prud'hommes, ordres des professions libérales, etc., sont des institutions assises et admises depuis fort

longtemps ; seule se présenterait dans une radicale nouveauté l'idée d'une magistrature sociale lancée ces temps derniers pour juger du contentieux de la participation dans l'entreprise.

Quant à l'association des forces socio-professionnelles au fonctionnement de l'exécutif, c'est-à-dire en définitive aux décisions ministérielles et gouvernementales, il est clair que la responsabilité de telles décisions ne peut se partager et que la représentation des « forces vives » ne saurait y être associée que du dehors, sous la forme consultative.

Ce point n'est pas non plus sérieusement contesté. Que la consultation prenne la forme de conférences, confrontations, qu'on aille à Grenelle ou à Tilsit, l'Etat fait bien voir que, lorsqu'il s'agit de ses responsabilités propres dans le secteur public, il n'a que faire d'un arbitrage, mais qu'il prend seul une décision.

Il ne faudrait cependant pas sous-estimer le nombre sinon l'effet de l'appareil consultatif du gouvernement. Dans son rapport sur la réforme du Sénat, proposée par M. Edouard Bonnefous et par le Recteur Pélot, ce dernier, citant un ancien Garde des Sceaux qui avait eu accès aux fichiers du Secrétariat Général du Gouvernement, faisait état de 4.700 organismes consultatifs, 500 conseils, 1.200 comités, 300 commissions, constituant « l'Administration consultative » et le savant sénateur ajoutait : « Cela me fait songer à ce verset de l'Apocalypse : « Cette foule immense que personne ne pouvait dénombrer ».

Il est permis de penser que cette « foule immense » n'est peut-être ni très productive, ni très représentative et qu'un véritable Conseil Economique s'y substituerait avantageusement. C'est, en tout cas, la proposition qu'a adoptée le Sénat en décembre dernier, réservant au Conseil Economique l'exclusivité de la fonction consultative en matière économique et sociale, tout autre organisme consultatif ne pouvant subsister au plan national qu'en vertu d'une loi.

Il y aurait là, sans doute, un facteur de cohérence et de simplicité qui ne serait pas négligeable et pour les « forces vives » une garantie de l'existence et de la valeur de leur consultation.

PARTICIPATION DES REPRESENTANTS SOCIO-PROFESSIONNELS AUX ASSEMBLEES REPRESENTATIVES

Mais, chacun le sent, le vrai problème réside dans l'association des représentants socio-professionnels à l'activité d'Assemblées représentatives ; et jamais l'actualité du problème ne fut plus grande puisque le projet de loi relatif au Sénat et aux Régions, qu'il est prévu de soumettre au référendum le 27 avril prochain, est bâti autour de cette idée.

Un effort d'analyse s'impose ici :

Tout d'abord il ne peut pas s'agir d'introduire ces représentants dans le processus purement politique de la confiance et de la censure qui est le domaine complexe des relations gouvernement-Assemblée nationale. Aussi bien la dissolution, mécanisme régulateur essentiel en ce domaine, n'aurait aucun sens vis-à-vis de représentants d'organisations socio-professionnelles. Il s'agit moins encore évidemment, pour ces représentants, de pénétrer dans le centre sacré où le Pouvoir prend sa source, dans cette sorte de dialogue mystique du Peuple et du Président de la République dont les échos sont transmis à l'extérieur par l'élection présidentielle ou le référendum. Que viendraient faire là des forces socio-professionnelles même « vives » ?

Dans ces conditions, c'est à l'élaboration de la loi, du Plan et du Budget que doivent participer lesdites forces et au contrôle de leur application. Et comme cela ne peut se produire dans et par l'Assemblée nationale, pour les raisons que nous avons dites, on est fatalement amené à prévoir la participation au niveau d'une seconde Assemblée législative ; toute la question est de savoir si cette participation doit s'exercer par l'intérieur ou de l'extérieur. Ce qui revient à dire tout uniment ceci : ou bien un Sénat mixte mais unique, ou bien un Sénat formé d'élus des collectivités locales et un Conseil Economique désigné par les organisations socio-professionnelles mais capable d'embrayer sur le processus législatif (1). Comme aucune de ces hypothèses n'est à l'heure actuelle réalisée, il faut de toutes façon innover.

Le même problème se retrouve au niveau régional et ce n'a pas été l'un des points les moins discutés de la consultation lancée en automne au plan local par le gouvernement ; devait-il y avoir deux Assemblées régionales, l'une de décision, l'autre de conseil — l'une élue, l'autre désignée ? On sait que la réponse a été favorable à une seule Assemblée — avec toutefois une assez forte abstention — et qu'en définitive, le gouvernement a résolu le problème en prévoyant une seule Assemblée avec un système de double majorité assurant que les décisions financières (budgets et impôts) ne seront adoptées qu'avec l'accord de la majorité des élus du suffrage universel.

Mais le problème était infiniment plus simple à résoudre au plan régional car il ne s'y posait pas les problèmes de philosophie politique — et par conséquent les éventualités de novations constitutionnelles — que la question implique au plan national.

La difficulté provient de ce que la deuxième Chambre est fatalement entraînée à exercer un rôle politique et qu'une telle orientation ne peut pas être sérieusement contestée.

Il serait trop long, et ce n'est pas notre propos, de montrer que tout pays de quelque dimension, dont le développement économique et social s'affirme, est pourvu d'une deuxième Assemblée. On se bornera ici à faire à nouveau référence au général de Gaulle qui, le 25 novembre 1951, à Nancy, précisait sa pensée de Bayeux, en préconisant « un Parlement votant les lois et contrôlant l'Exécutif par deux Chambres qui se feront équilibre... » Quant à M. Mendès-France, il écrit : « L'expérience n'a généralement pas été favorable aux Constitutions monocaméristes qui se sont montrées les plus fragiles... Une loi doit être mûrie. Le double examen prémunit contre la précipitation ou l'improvisation. L'existence de deux Assemblées contribue au maintien de l'équilibre si nécessaire des pouvoirs... Enfin, et c'est le point essentiel, les réserves qui ont pu être formulées dans le passé contre le Sénat portent le plus souvent sur son mode de recrutement plutôt que sur son existence même... un système de même type peut être utilisé à de toutes autres fins, il suffit de l'axer sur des réalités plus évolutives. » (*La République moderne*, p. 93.)

C'était là distinguer d'une façon parfaitement claire le problème des pouvoirs d'une seconde Chambre politique du problème de son recrutement, deux problèmes donc que le projet référendaire actuel mélange. Dans

(1) Dans le débat du 20 décembre 1969, devant le Sénat, auquel il a été fait allusion plus haut, le sénateur Prétot avait comparé le Conseil Economique actuel à un moteur puissant privé d'embrayage.

l'élaboration de ce projet il s'est produit un fait que les forces syndicales auraient intérêt à méditer. Le gouvernement ayant d'abord envisagé de priver le futur Sénat de compétence quant aux lois dites « exclusivement politiques », a dû finalement admettre que cette distinction s'avérait impraticable ; il reconnaissait ainsi cette vérité d'évidence que le vote d'une loi, quel qu'en soit l'objet, est un acte de nature politique.

DIFFICULTES DANS LES MODALITES INSTITUTIONNELLES

On est donc ainsi parvenu à la croisée des chemins où les intéressés eux-mêmes devront choisir. Les représentants socio-professionnels doivent-ils prendre place dans une Assemblée de caractère, qu'on le veuille ou non, politique, ou bien doivent-ils constituer un collège extérieur organisé de telle sorte qu'il « embraye » sur le char de l'Etat ?

Le général de Gaulle et M. Mendès-France décident pour une Assemblée unique mixte en dosant, semble-t-il, le mélange dans des proportions inverses. Le général de Gaulle en 1946 (cf. discours de Bayeux cité plus haut) se déclare favorable à une Assemblée qui, « pour l'essentiel », serait issue des collectivités locales, complétée de représentants des grandes activités du pays ; M. Mendès-France pense surtout à une Assemblée socio-économique où l'on ferait une place à la représentation « horizontale ou géographique », c'est-à-dire celle des régions.

Quoiqu'il en soit des proportions, il s'agirait donc de l'intégration dans une Assemblée à pouvoirs politiques de cadres syndicaux — patronaux comme ouvriers — dont cependant l'hostilité à une opération analogue, en 1963, avait été le motif essentiel de l'échec du Comité Louis Vallon, réuni pour proposer la fusion du Conseil Economique et du Sénat.

Cette position hostile demeure celle de la C.F.D.T. dont le communiqué du 5 mars dénonçait : « la très grave confusion établie entre le rôle spécifique des organisations syndicales et celui des élus politiques au plan de la région ». Le même communiqué se prononçait au plan national pour le maintien « d'un Conseil Economique et Social rénové, qui devrait avoir accès à toutes les sources d'information, au sein duquel les travailleurs disposeraient d'une place prépondérante et dont la consultation devrait intervenir efficacement dans l'élaboration et le contrôle de la politique économique et sociale ». Si, de son côté, le Conseil National du Patronat français ne s'est pas prononcé d'une façon précise, il existe bien des raisons de penser que dans son sein, les appréhensions devant le saut définitif au sein du monde politique, y sont assez vives.

A la vérité, les syndicats sont troublés parce que l'obligation de décider sur des problèmes politiques est contraire à leurs statuts traditionnels, à leurs habitudes d'esprit et à la nature même de leur vocation.

L'article premier des statuts de la C.G.T. porte toujours trace de cette attitude de principe ; on vient de voir ce que pensait la C.F.D.T. ; quant à Force Ouvrière, dans son numéro doctrinal de mars 1961, elle proclamait : « Le mouvement syndical ne doit pas lier son destin à celui de l'Etat, ni s'associer à des groupements politiques quelconques dont l'objectif est la conquête du pouvoir. Les problèmes posés à la classe ouvrière ont parfois un caractère politique et réclament des solutions politiques. C'est pourquoi l'action des syndicats peut s'adresser quelquefois aux forces politiques du pays. »

On sent, par l'emploi de ces termes, combien spontanément l'action syndicale est conçue comme s'exerçant de l'extérieur sur l'Etat et les institutions politiques.

Le Congrès F.O. a pris position, le 20 mars, pour une réponse négative au référendum, estimant qu'en prévoyant de faire siéger dans la même assemblée — le nouveau Sénat — une représentation politique et des délégués des forces socio-économiques le projet gouvernemental conduisait à une confusion de leurs prérogatives respectives et débouchait sur la politisation du syndicalisme.

Aux missions différentes du syndicaliste et du politique correspondent toute une psychologie, toute une optique, qui sont fatalement différentes. Quand un sénateur syndicaliste débattrait du budget, devrait-il le voter comme sénateur alors qu'il le refuserait comme syndicaliste ? Il nous souvient d'un Rapporteur général qui incitait ses collègues sénateurs, de toute appartenance politique, à émettre un vote positif sur le budget, par cette belle phrase : « Le Sénat de la République doit voter le budget de la Nation. » Il se référait par là à la mission de l'homme politique qui est de dégager avant toute chose l'intérêt général. Mais les syndicats ne sont pas les syndicats de la République. Le syndicaliste, comme tel, n'a qu'une mission : faire valoir au mieux les intérêts professionnels dont il a charge ; il serait infidèle à cette charge en donnant la priorité à d'autres intérêts. Bien entendu, comme citoyen, les jours d'élections, il fait un choix politique entre les divers intérêts qui lui sont propres. Mais ce serait le précipiter dans des « drames de conscience » que de l'envoyer siéger comme syndicaliste dans une Assemblée politique. Quel déchirement intérieur serait celui d'éventuels sénateurs étudiants, lorsque, siégeant au Palais du Luxembourg, ils entendent leurs mandants, place de la Sorbonne, défendre, avec quel éclat et quelle passion, les libertés et les revendications syndicales étudiantes...

QUELQUES PROPOSITIONS

Parvenu à ce stade de l'étude, on ne résistera pas au plaisir de mettre sous les yeux du lecteur un extrait d'un important article paru le 14 juillet 1965 dans le journal « Le Monde » et dû à la plume de M. Albin Chalandon, actuel ministre de l'Equipement. L'excellence de ce texte justifierait à lui seul la longueur de la citation, mais il a le mérite supplémentaire d'orienter vers des propositions constructives. Le voici : « Une » Assemblée économique et sociale ne peut pas en tant » que telle concourir au vote de la loi. La raison en » est claire. Il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de » frontière entre l'action politique tout court, l'action » économique et l'action sociale. La politique est l'art » de gouverner en fonction des intérêts globaux de la » nation. Une mentalité synthétique capable de saisir » la diversité des questions dans leur rapport avec la » totalité nationale est le signe infaillible auquel se » reconnaît l'homme de gouvernement comme, sur un » plan plus modeste, l'authentique magistrat de l'intérêt » général... La vie politique, la vie économique, la vie » sociale, ne doivent plus être considérées comme anta- » gonistes ou même comme séparées, mais comme trois » aspects d'une même réalité : la vie de la nation orga- » nisée en une démocratie non seulement formelle mais » réelle.

» Dans cette perspective, la réforme du Sénat s'éclaire. » Elle exclut les projets qui, conservant le Sénat actuel, » veulent lui adjoindre des membres représentatifs des

» groupements professionnels et économiques d'un côté
» et des organismes sociaux de l'autre. De tels projets
» n'aboutiront jamais qu'à une juxtaposition de sections
» spécialisées. Si la première Assemblée, celle des
» députés élus au suffrage universel direct, représente
» le peuple en tant qu'il se compose d'individus juxtaposés,
» la seconde doit représenter les Français en tant
» qu'ils sont constitués en société organisée. Le Sénat,
» s'il répond à sa vocation, doit donc saisir, par son
» recrutement même, la société française dans ses
» structures concrètes.

» La commune est une cellule essentielle de la vie
» française, et donc irremplaçable, mais elle n'est plus
» la seule. Si sa représentation va de soi, il n'en est
» pas de même des autres structures que l'on qualifie
» au moyen du terme trop vague d'« économiques et
» sociales ». Le recrutement du Sénat serait excellent
» et aisé à obtenir si ces dernières structures étaient
» aussi définies, aussi claires que celles d'une commune.
» Il est donc vain d'espérer parvenir du premier coup à
» un résultat parfait. Mais on doit croire aussi que le
» futur Sénat, par son nouveau et plus large recrutement,
» agira, du fait de son existence même, sur les structures.
» C'est le propre des institutions éducatives. »

Nous ajouterons qu'une représentation politico-professionnelle ne peut reposer que sur des critères arbitraires de nombre et de représentativité. Quand on sait que le gouvernement envisage de faire représenter par 42 sénateurs socio-professionnels, sur 146 (2), la catégorie des salariés qui forme 70 % de la population active, quand on sait que les organisations habilitées à nommer ces sénateurs seront désignées par décret, on mesure l'arbitraire de pareilles dispositions.

M. Chalandon propose une enquête approfondie dans certains départements-témoins pour définir les collectivités et organisations dont les représentants viendraient enrichir et rénover le corps électoral sénatorial. Il reconnaît que la solution est relativement simple en ce qui concerne les organisations anciennes au recrutement électif et aux fonctions bien définies, telles que les Chambres de Commerce et d'Industrie ou, pour les salariés, les Conseils d'administration des Caisses de Sécurité Sociale. Ces organismes ont le mérite exemplaire d'être issus du suffrage universel direct des membres de la catégorie envisagée. Malheureusement, cette représentation démocratique a été détruite par les ordonnances de 1967 en ce qui concerne les salariés, et la coïncidence de cette mesure avec la réforme actuellement proposée ne laisse pas de rendre songeur.

La proposition a été formellement avancée par le groupe des Républicains Indépendants à l'Assemblée nationale, et par la voix de M. Gabriel de Broglie, ancien ministre, d'insérer dans les collèges électoraux des sénateurs les représentants des établissements publics à caractère socio-professionnel issus du suffrage universel : Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambres d'Agriculture, Ordres des Professions libérales et — ajoutait l'orateur : « ces Chambres du Travail qu'il faudra bien créer un jour ».

Sans même qu'il soit besoin de créer de telles Chambres, on pourrait facilement trouver de grands électeurs qualifiés pour la catégorie des salariés ; ce serait les représentants des délégués du personnel des entreprises du département ou de la région. Sans doute, les entreprises de moins de dix salariés n'ont-elles généralement

pas de délégués, mais il serait relativement simple de les grouper sur le plan local pour les faire représenter en commun. On connaît l'objection faite à ces propositions et selon laquelle les élections pour les Chambres professionnelles précitées sont désertées, et qu'un tel système livre ces établissements publics à la domination d'une poignée de notables provinciaux. Mais alors pourquoi le gouvernement prévoit-il la représentation de ces corps dans les Conseils régionaux et au Sénat ? Et puis ces élections pourraient être revitalisées en les regroupant en une date unique et en rendant plus commode l'exercice du droit de vote. Une proposition de loi existe en ce sens, elle émane de M. André Voisin, député U.D.R.

Pour en terminer sur ce sujet, on citera un fragment caractéristique dû à M. Capitant en 1953.

M. René Capitant écrivait alors :

« On a fréquemment proposé d'introduire dans la
» seconde Chambre, à côté des représentants des départements et des communes, les représentants des forces
» économiques, sociales, familiales et intellectuelles...
» Mais cette terminologie nous semble dangereuse. Il
» est dangereux de parler de « forces » et de vouloir
» représenter des forces dans une Assemblée démocratique.
» Le seul fondement légitime de la seconde
» Chambre est la représentation des *collectivités autonomes*.
» C'est donc à cette notion qu'il faut s'en tenir.
» C'est donc seulement dans la mesure où apparaîtront,
» à côté des collectivités locales, des collectivités économiques ou sociales décentralisées, investies de pouvoirs
» autonomes, dans la mesure également où celles-ci se
» prêteront à une procédure d'élection démocratique,
» qu'il sera légitime de les représenter (dans la deuxième
» Chambre). »

Un Sénat élu au deuxième degré par les Conseils des collectivités territoriales ou socio-professionnelles, eux-mêmes élus d'une façon indiscutablement démocratique ; un Conseil Economique qui ne comporterait plus désormais de membres désignés par le gouvernement et dont le recrutement devrait être utilisé pour atteindre une meilleure représentation des salariés et des organisations sociales et culturelles : telles sont les propositions qui apparaissent à la fois novatrices et raisonnables quant à la composition de ces Assemblées.

Quant à leur rôle, la conception en est parfaitement claire. Le Sénat rénové doit demeurer une Chambre législative exerçant un contrôle sur le gouvernement à l'exclusion de la censure. Tel étant l'état actuel, du moins dans les textes, il n'y a nul besoin de modifier la Constitution.

Quant au Conseil Economique et Social, peut-être certains de ses membres éprouveraient-ils quelque nostalgie à ne point porter le titre de parlementaire ; mais il n'y aurait rien d'illogique à ce que leur Assemblée fit partie du Parlement ; d'après M. Jeanneney, le caractère parlementaire n'est pas fatalement lié au vote des lois ; il comporte l'autonomie financière complète, l'immunité personnelle et le droit de participer à des assemblées internationales. Rien de tout cela n'est inapplicable au Conseil Economique. Conseil du gouvernement, consulté obligatoirement sur les incidences économiques et sociales de toutes les lois, intervenant dans leur examen au niveau des commissions et des séances plénières, l'Assemblée du Palais d'Iéna jouerait un rôle bien plus efficace qu'incorporée artificiellement à un Sénat diminué.

Mais au pays des idées claires, l'efficacité ne peut être le fruit que de la clarté.

Arnaud LESCAR ■

(2) Le projet gouvernemental prévoit, sur un total de 323 sénateurs, 173 élus au suffrage universel indirect et 146 socio-professionnels.

L'œuvre législative du Sénat

par Roger Poudonson et André Armengaud

Au cours du Forum de notre précédent numéro Pierre Avril, Gérard Adam, Jean Charlot, Lucien Douroux, Henri Bourbon ont discuté du rôle politique et législatif du Sénat ainsi que de sa composition et de sa représentativité. Deux sénateurs, MM. André Armengaud et Roger Poudonson nous ont adressé quelques observations sur le travail législatif accompli par le Sénat sous la IV^e et la V^e République.

Roger **POUDONSON** :

« France-Forum », dans son numéro de février, a ouvert un fort intéressant débat « Pour ou contre le Sénat » auquel participaient avec talent des spécialistes de la science politique, un jeune syndicaliste agricole et notre ami Henri Bourbon.

Si je ne désire pas intervenir ici dans le débat sur la fonction politique que devrait exercer une seconde Chambre dans un régime présidentiel équilibré, je ne peux cependant accepter sans réagir une prise de position un peu trop catégorique de M. Jean Charlot sur le rôle législatif du Sénat. Répondant à Henri Bourbon, qui citait les paroles de notre président Alain Pöcher selon lequel « la seconde Assemblée pouvait être et devait être une source supplémentaire d'imagination », M. Jean Charlot dit : « Le Sénat, Chambre d'imagination ? C'était, et c'est, surtout du fait de sa composition, une Chambre d'imagination non créatrice, une Chambre de réaction... »

L'affirmation est aisée. D'autant que ses défenseurs mêmes présentent fréquemment la seconde Chambre comme celle de la réflexion, de la maturité et de la sagesse.

Il est vrai que la faculté d'imagination accompagne, mariée à l'enthousiasme, l'idée traditionnelle que l'on se fait de la jeunesse. Les mots d'ordre de mai ont fortement renforcé ces clichés.

Comment, en conséquence, pourrait-on attendre d'une assemblée de notables, et d'hommes mûrs, qu'elle fasse preuve d'esprit d'invention ? Il est vrai encore que notre âge et nos occupations nous inclinent davantage à l'empirisme qu'à la construction théorique. Mais ce

respect de l'expérience n'exclut pas un goût de l'expérimentation.

La brochure récemment publiée par le Sénat donne des exemples probants.

Membre de la Commission des Lois, je me bornerai à quelques textes dont l'importance est évidente et l'incidence sur notre vie quotidienne, constante.

Je ne considérerai que les deux domaines où notre Assemblée se heurte habituellement au plus grand nombre de critiques, le droit de la famille et celui des structures économiques. Contrairement aux idées reçues, le Sénat ne s'est pas contenté de préserver une cellule familiale désuète ou des formes juridiques inadaptées.

Il a jeté les bases de l'émancipation de la femme et du mineur et créé les cadres nouveaux de la société industrielle.

Le Sénat manque-t-il d'imagination ? Qu'on en juge.

Prenons l'exemple de la réforme de la tutelle, opérée par la loi du 14 Décembre 1964.

Les dispositions du Code civil se trouvaient inadaptées en raison de la nouvelle structure des fortunes et des réalités familiales d'aujourd'hui. Il s'agissait en conséquence de trouver les moyens efficaces de protéger les mineurs compte tenu de la situation présente et de modifier les textes concernant les enfants naturels et ceux relatifs à l'émancipation. La nouvelle loi a tendu essentiellement à simplifier la gestion des biens des mineurs et à substituer partiellement à son caractère familial un caractère étatique ; à aligner la situation des enfants naturels sur celle des enfants légitimes ; à doter enfin l'émancipation d'un rôle plus important.

On voit que c'est là faire œuvre d'esprit de progrès et d'adaptation à son temps. Loin de s'opposer à de telles modifications, le Sénat en a salué les innovations et approuvé le gouvernement d'avoir déposé un projet « qui constitue une des premières parties de la réforme attendue depuis longtemps ». (*J.O.* 5-11-64, p. 1327.)

Ses amendements ont tendu essentiellement à augmenter la garantie donnée aux mineurs ; ils ont dans leur ensemble été acceptés tant par le Ministère que par l'Assemblée nationale.

Cette réforme de la tutelle ne constituait que la première étape d'un travail législatif plus ample dont l'élément essentiel allait être la réforme des régimes

matrimoniaux décidée par la loi du 13 juillet 1965. Bien qu'il s'agisse apparemment encore d'un projet d'initiative gouvernementale, le texte était depuis longtemps souhaité par la seconde Chambre.

C'est dès décembre 1956 que le Président de la Commission de la Justice du Conseil de la République invitait le Garde des Sceaux à promouvoir une transformation des textes en la matière. C'est ainsi grâce au Sénat et à son opiniâtreté qu'a pu être acquis ce bouleversement de nos conceptions traditionnelles. Un premier projet de loi en 1959 était finalement retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Une proposition sénatoriale, en 1963, relança l'idée d'une réforme dont le texte devait finalement être déposé le 17 mars 1965 sur notre Bureau, discuté et promulgué le 13 juillet de la même année.

« L'imagination » sénatoriale ne s'exerça pas seulement dans l'initiative du texte, mais lors de la discussion. Sans citer toutes les nouvelles dispositions, on peut au moins mentionner deux apports du Sénat.

Le premier concerne la suppression du régime total, devenu désuet et archaïque, le second la reconnaissance du principe de la mutabilité des conventions matrimoniales, admis dans diverses législations étrangères.

On peut encore utilement rappeler, et toujours dans le sens d'un esprit d'initiative et d'innovation, la nouvelle législation sur la quotité disponible entre époux.

Dans sa rédaction de 1804, le Code Civil limitait considérablement les donations en tous vifs ou à cause de mort faites à un conjoint en présence d'enfants. Il en résultait de graves problèmes sociaux, puisque le survivant souvent âgé et malade, risquait de se voir expulser de son logement à la suite d'un partage.

En 1959, une proposition sénatoriale fut déposée qui s'inspira très largement de vœux émis par les praticiens. Soucieux de renforcer les droits du conjoint survivant, le texte n'a pas négligé pour autant celui des enfants. Il a prévu des dispositions destinées à protéger ceux-ci contre une trop grande bienveillance de l'époux pré-décédé envers l'autre époux.

Il faudrait encore parler de la réforme du droit de l'adoption et de celui des incapables majeurs. Si le Sénat s'avère protecteur et défenseur de la famille, c'est de la famille moderne née d'une société en mutation et dont il a saisi les difficultés.

En dehors de ce droit des personnes qu'il a contribué à transformer, le Sénat s'est en outre penché et avec le même esprit d'innovation sur les structures juridiques de notre économie industrielle. On a souvent cité, et M. Pierre Avril n'y a pas manqué, l'exemple de la loi sur les Sociétés commerciales.

C'est le texte le plus important étudié par le Parlement après la guerre. L'intervention du Sénat dans son élaboration a été déterminante et sa valeur reconnue aussi bien par le gouvernement que par l'Assemblée nationale et les professionnels. Je ne reproduirai pas le nombre d'amendements que nous y avons apportés et je soulignerai seulement que notre contribution a porté sur des points les plus essentiels, notamment en ce qui concerne la transformation des sociétés par fusion et scission, et l'information des actionnaires. On sait qu'il s'agit là de problèmes très actuels et très débattus.

Quelque temps auparavant, c'est une proposition sénatoriale qui traçait pour les marques de fabrique et de commerce un cadre juridique nouveau, mieux adapté aux conditions nouvelles de l'économie et aux nécessités de l'harmonisation des droits européens.

Il faudrait encore ajouter à ces exemples, ceux de

la loi sur la faillite et de la réforme des brevets, qui doivent tant au Sénat et qui participent à ce mouvement de rénovation de nos structures sans lequel il n'est pas d'économie moderne.

D'autres lois importantes portent également la marque du rôle actif du Sénat : la loi d'orientation foncière à laquelle le Sénat a ajouté l'obligation d'établir des plans de développement agricole et d'aménagement rural, la loi portant application du IV^e Plan à propos de laquelle le Sénat a demandé que s'instaure un débat préalable sur les options du Plan.

Le Sénat, Assemblée de réaction ? Sans doute puisqu'il a su réagir positivement à des sollicitations nouvelles, adapter son travail aux données actuelles, mais Assemblée d'imagination plus souvent, grâce à sa faculté de combiner des idées neuves avec les conditions présentes et de créer un cadre mieux adapté à nos besoins.

Le bon fonctionnement du régime démocratique nécessite l'existence d'une seconde Chambre élue qui soit une Assemblée parlementaire dotée de pouvoirs véritables dans l'ordre politique et dans l'ordre législatif et non une « Assemblée croupion ».

Roger POUDONSON,

*Sénateur du Pas-de-Calais,
Membre de la Commission des Lois.*

André ARMENGAUD :

J'ai lu dans « France-Forum » le débat sur le Sénat. Je ne partage pas du tout l'opinion de M. Jean Charlot sur le manque d'imagination dudit Sénat...

Les initiatives de mes collègues, entre autres ceux représentant les Français de l'étranger et notamment M. Longchambon et moi-même, ont permis de donner naissance à des textes législatifs importants dont ni le gouvernement, ni l'Assemblée nationale n'avaient eu la moindre idée, témoins :

- La loi du 2 Août 1949 sur les exceptions, la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz, sans laquelle il n'y aurait pas eu d'autoproduit d'électricité, surtout au moment où les besoins de celle-ci se faisaient particulièrement sentir.

- Les dispositions du Code Général des Impôts sur le stock outil et les amortissements dégressifs, objet d'un rapport Delfortrie, Longchambon, Armengaud de la Commission de la Production Industrielle de 1952.

- La création de la provision de reconstitution de gisement (1953-54), sans laquelle la recherche minière et pétrolière française n'aurait sans doute pas vu le jour.

- La fiscalité des brevets d'invention et secrets de fabrique (1948-58-59-64).

- Les bourses d'enseignement pour les jeunes Français de l'étranger (1953).

- L'Assurance volontaire vieillesse des Français de l'étranger (1965).

- Les modifications au Code de la nationalité (1967).

- La nouvelle loi sur les marques de fabrique (1965).

- La loi sur la retraite volontaire des avocats français de l'étranger (1968).

André ARMENGAUD,

*Sénateur,
Membre de la Commission des Finances.*

Participation et responsabilité

par Jean-Marie PELT

LES événements de mai auront permis à tous les acteurs de la vie publique française de moduler à loisir sur le thème de la participation. D'autant qu'en l'occurrence, l'idée venait de haut et suscitait, comme toute parole élyséenne, un flot d'approbations empressées. Gonflée par cette inflation verbale, et par cet excès de platonisme qui nous est familier, la notion de participation a pris valeur de mythe, déformation fâcheuse qui risque d'obscurcir singulièrement les débats qu'elle suscite. Soyons donc pragmatiques et tentons d'apprécier dans le vif de la situation universitaire présente, les conditions et les conséquences de sa mise en œuvre.

REVOLUTION DES MENTALITES, ADAPTATION DES MOYENS ET DES METHODES

Dans une Université aussi rigidement hiérarchisée que la nôtre, la participation, idée heureuse et généreuse, suppose, pour réussir, une véritable révolution des mentalités. Elle exige en particulier des universitaires qu'ils rompent avec leur tradition libérale et individualiste, pour tenter de construire avec les étudiants, sans arrière-pensée et dans un esprit communautaire, l'Université nouvelle. Mais la pratique quotidienne de la cogestion peut hâter cette évolution, car l'effrayante confusion présente ne pourra que conduire à un ressaisissement, faute de quoi l'Université sombrerait dans le verbiage et la confusion. Parions donc, et c'est un pari qui est loin encore d'être gagné, sur ce dynamisme dialectique, et supposons irréversible le mouvement engagé.

La participation exige aussi des moyens techniques et des méthodes appropriées ; ce point capital n'a pas toujours été suffisamment mis en relief. Passer d'une pédagogie classique et d'une gestion traditionnelle à une pédagogie active et à la cogestion, cela suppose d'abord la maîtrise des méthodes d'animation et de travail en groupe. Si les débats de mai et de juin ont parfois laissé une impression pénible, malgré tout ce qu'ils véhiculaient de positif, si professeurs et étudiants ont si souvent l'impression de perdre leur temps en bavardage stérile, c'est que, par manque de méthode et d'autodiscipline, réunions et débats tournent inévitablement à la palabre, voire à la parlotte.

Cette condition est essentielle au succès du pari. Si elle n'était pas remplie, nul doute que le besoin d'efficacité entraînerait rapidement le retour aux vieilles méthodes. Comment, dans ces conditions, développer le sens des responsabilités et la personnalité des étudiants ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit d'abord.

Est-ce à dire que participation signifie réduction de l'effort, nivellement vers le bas, solution de facilité ? Certains, consciemment ou non, le pensent. L'Université cesserait en quelque sorte de nager à contre courant ; elle ne demanderait plus à des jeunes, nés de la civilisation du confort et des loisirs, ce gros effort volontaire que représente, par exemple, la préparation d'un examen. En fait, les étudiants ont eu mille fois

raison de dénoncer certains facteurs « aliénants » et parfois névrosants du système actuel. Beaucoup d'enseignants, au Colloque de Caen par exemple, avaient aussi demandé, mais en vain, les réformes indispensables. Mais réforme n'est nullement synonyme d'abandon à la facilité.

Susciter l'effort volontaire, développer les aptitudes et les goûts personnels en autorisant plus largement le choix des matières et des méthodes de contrôle, « démystifier » les professeurs pour en faire des interlocuteurs, tenir enfin l'examen pour ce qu'il est, à savoir un moyen d'appréciation *parmi d'autres*, telles sont les idées force qui se dégagent des expériences de mai. Mais il faut oser aller au bout du raisonnement, et tirer de cette analyse les conséquences qui s'imposent.

Former des hommes, c'est d'abord élargir le champ de leurs responsabilités. L'étudiant devra donc comprendre qu'il travaille *pour lui* ; il le sentira d'autant mieux qu'il percevra davantage le lien (malheureusement souvent trop flou) entre ses études et son avenir professionnel. D'où la nécessité, après les troncs communs de base, de diversifier davantage les études en fonction des orientations futures. C'est à l'étudiant, et à lui d'abord qu'il appartient d'organiser consciemment ce travail et cet avenir. S'il veut être plus libre, plus responsable, plus homme enfin, il faut qu'il apprenne à voler de ses propres ailes, et à porter le fardeau de la liberté. Car la liberté se mérite et l'effort seul est créateur. Comme le remarquait très justement M. Alfred Grosser, dans *Le Monde* du 11 septembre dernier, la réforme n'aboutira que « si l'Etat donne beaucoup plus d'argent, les étudiants et les professeurs beaucoup plus de travail ». Car « l'exploration d'un domaine demande un effort plus grand que l'absorption de connaissances sagement ordonnées et présentées comme évidentes ».

Cette conséquence n'a peut-être pas été suffisamment mise en évidence ; mais là encore il faut apprécier clairement les risques de la réforme ; avec les moyens actuels et si l'on ne veut pas définitivement stériliser la recherche (et avec elle l'Université du même coup), les contacts entre maîtres et élèves ne seront pas plus fréquents. *Ils le seront même moins*, si le travail en groupe, qui suppose de petits volumes donc la multiplication des séances, se substitue, au moins partiellement, au cours magistral. Ce qui importe alors, c'est qu'ils soient *autres*, qu'ils soient une *rencontre* personnelle, invitant à l'effort et à la réflexion. En réalité, la tentation sera grande, sous prétexte d'efficacité, d'aller vers une Université de plus en plus scolaire dans son esprit et ses méthodes. Si l'on n'y prend garde, le contrôle continu des connaissances, idée en soi très valable, ne manquera pas de devenir une simple succession de « colles », dont les conséquences seraient absolument désastreuses si elles ne sauvegardaient pas ce minimum de liberté intellectuelle à laquelle les étudiants ont droit, comme d'ailleurs leurs professeurs.

52 % des étudiants ont participé aux élections aux Conseils de gestion des Unités d'enseignement et de recherche.

DIVERSIFICATION DES TÂCHES

Car c'est une école de responsabilité et de liberté qu'il nous faut promouvoir.

Il ne s'agit pas certes de laisser l'étudiant se « débrouiller tout seul ». Il faudra toujours des maîtres, beaucoup de maîtres, dévoués et compétents.

Or l'évolution des dernières années a profondément modifié les tâches et les responsabilités des universitaires. On demandait jadis au titulaire d'une chaire d'être d'abord un savant. Puis, avec l'extension du nombre d'étudiants, les tâches administratives se sont accrues. On a fini aussi par s'apercevoir, surtout dans les disciplines scientifiques, qu'un professeur se devait d'être pédagogue ; car jusque-là, les étudiants faisaient preuve d'une large indulgence pour un « mauvais cours », dès lors que la rumeur publique assurait la qualité et l'éminence des recherches menées par leurs maîtres. Cette indulgence est aujourd'hui plus chichement mesurée. Enfin, en affrontant des amphithéâtres gigantesques et bondés, certains, désirant malgré tout garder le contact, ont pu se sentir naître une vocation de tribun. Chercheur, administrateur, pédagogue, parfois tribun, le professeur doit aussi, s'il veut « jouer » la participation, devenir un animateur, rompu aux relations humaines.

L'expérience prouve que ces qualités sont rarement réunies en une seule personne. D'où une question qu'on devra bien finir par se poser : pourra-t-on indéfiniment maintenir tous les professeurs dans un moule quasiment stéréotypé ? ou ne faut-il pas diversifier les tâches en fonction des goûts, des compétences, des circonstances ? La filière traditionnelle était fondée sur un subtil équilibre entre la recherche et l'enseignement ; depuis longtemps déjà cet équilibre est rompu : pris entre la préparation d'une thèse, condition exclusive de l'avancement, et des tâches d'enseignement toujours plus

lourdes, le jeune enseignant se trouve paradoxalement acculé à choisir entre son intérêt personnel et celui de ses étudiants. Il est clair que cette antinomie ne pourra se perpétuer indéfiniment, et qu'il faudra envisager des méthodes de recrutement et de promotions plus souples et plus diversifiées. Ne devrait-on pas s'orienter, par exemple, vers une relative diversification des tâches entre le premier cycle, où la qualification pédagogique des maîtres est fondamentale, et la suite des études universitaires où, les méthodes de travail personnel étant acquises, le contact avec des équipes de recherche devient plus impérieux. Ce qui, d'ailleurs, n'implique aucune discrimination hiérarchique entre les professeurs « plus enseignants » et les professeurs « plus chercheurs », toutes les qualifications devant se concentrer au sein d'une équipe, puisqu'il est si rare de les trouver toutes réunies dans une seule personne.

Un mot encore à propos de ces maîtres dont dépend en définitive le succès de la réforme. Il est souhaitable qu'à tous les niveaux de responsabilité, les tâches soient confiées à des élus renouvelables, pour éviter les inévitables scléroses résultant des responsabilités confiées à vie. Mais tous les enseignants doivent conserver une absolue liberté intellectuelle, et une totale indépendance à l'égard du Pouvoir. Il convient donc de nettement distinguer les fonctions de direction, qui engagent la responsabilité de ceux qui les exercent, des garanties individuelles inaliénables de chaque enseignant.

Telles nous paraissent, parmi d'autres, quelques-unes des conditions essentielles au succès d'une réforme dont on ne peut encore prévoir dans l'incertitude du présent, quel sera le destin. Mais dont on souhaite sincèrement le succès.

Jean-Marie PELT ■

*Professeur à la Faculté
de Pharmacie de Nancy*

Crise du mouvement communiste international

par François FEJTO

Ce texte est extrait d'une « Histoire des Démocraties populaires après Staline » par François Fejto qui paraîtra prochainement aux Editions du Seuil.

L'ESSOR des forces centrifuges, la renaissance du sentiment de solidarité avec l'Occident, sont les traits les plus spectaculaires de l'évolution des démocraties populaires après 1953. Ils ne peuvent cependant pas faire oublier — et, après les événements de Hongrie et de Pologne de 1956, la tragédie tchécoslovaque de 1968 l'a brutalement rappelée à toutes les mémoires — la permanence réelle des engagements pris par les partis communistes et les Etats qu'ils gouvernent, envers l'idéologie et le mouvement communistes, envers l'U.R.S.S. et les autres pays socialistes. Ces engagements ont pour cadres institutionnels le mouvement communiste international, le Pacte de Varsovie et, sur le plan économique, le COMECON.

● *Les pays de l'Est et le mouvement communiste international.*

Aux deux grandes conférences internationales qui se sont tenues à Moscou en 1957 et 1960, tous les partis communistes au pouvoir dans les démocraties populaires (à l'exception de la Yougoslavie) ont soutenu la prétention du parti communiste soviétique de se faire admettre comme *parti dirigeant*. En octobre 1961, ces mêmes partis ont approuvé la condamnation par l'U.R.S.S. de la déviation albanaise et, par ce biais, de l'hérésie chinoise. Mais ce soutien n'était pas sans nuances. En fait, au lendemain de l'insurrection hongroise, l'attitude des dirigeants des pays de l'Est, dans les questions du mouvement international, était déterminée par deux facteurs : le besoin qu'ils avaient de la protection soviétique et leur intérêt de s'assurer, dans le cadre de la solidarité nécessaire, une marge d'autonomie aussi large que possible. Or, si la protection matérielle, politique et militaire des régimes communistes ne pouvait être assurée que par l'Union soviétique (à cet égard, la Yougoslavie et l'Albanie constituaient des exceptions qui n'ont fait que confirmer la règle!), leur tendance à l'acquisition d'une certaine indépendance par rapport à Moscou, du moins en ce qui concerne l'orientation de la politique intérieure, était, à partir de 1956, encouragée et dans une certaine mesure protégée par la Chine populaire, qui faisait tout son possible pour empêcher le rétablissement de l'hégémonie soviétique sur le mouvement, telle qu'elle existait avant

1956. Voilà ce qui explique, en dehors même de l'intérêt économique, les excellentes relations qui prévalaient entre les pays de l'Est et la Chine jusqu'en 1958, époque à laquelle les rapports sino-soviétiques se sont envenimés et l'heure du choix a sonné. Après cette date, les dirigeants des pays de l'Est, avec plus ou moins d'empressement, se sont solidarisés avec Moscou, non sans souhaiter cependant éviter la rupture complète avec Pékin. C'est Gomulka qui a pratiqué pendant plusieurs années avec le plus de souplesse cette politique, qui consistait à freiner, autant que possible, l'action de Khrouchtchev tendant à faire condamner, par la grande majorité des partis, la politique de Mao Tsé-toung. Gomulka était soutenu, en dehors du camp socialiste, par les Italiens, puis, à partir de 1963, lorsque la résistance polonaise a commencé à fléchir, le flambeau a été repris par les Roumains qui, tout en soulignant leur dévouement à la cause de l'unité, ont adopté une position de neutralité face au conflit Moscou-Pékin.

Lorsque — à la suite de l'échec de leurs ouvertures à Pékin entreprises après la chute de Khrouchtchev — les Soviétiques, soutenus par les Tchèques, les Bulgares, les Français, réunirent à Moscou, le 1^{er} mars 1965, une première *conférence consultative* en vue d'un nouveau *concile* de tous les partis destiné à « excommunier » les rebelles chinois, les Roumains (de même que six autres partis, sur les vingt-cinq invités) étaient absents. D'ailleurs le communiqué de la conférence, publié le 10 mars, a permis de constater le recul de la tendance soviéto-centriste : Moscou dut se contenter de faire approuver le principe d'une nouvelle conférence internationale, mais aucune date n'a été fixée ; le communiqué mettait l'accent sur le respect de l'égalité et de l'indépendance des partis ; il n'y était pas question du rôle privilégié du parti soviétique ; il ne contenait aucune condamnation du « dogmatisme ».

Toutefois, de cette modération qui leur avait été imposée par les Italiens, Polonais, Cubains, Britanniques, les dirigeants soviétiques, faisant preuve de souplesse, ont fait le point de départ d'une nouvelle tactique qui, renonçant apparemment à toute excommunication, visait à établir l'unité d'action anti-impérialiste. Le but de cette tactique — que Togliatti avait déjà recommandée dans son *Mémoire* de Yalta (septembre 1964) — était de récupérer pour Moscou les partis *neutralistes*, qui refusaient de s'associer à une condamnation des Chinois,

mais ne voulaient pas rompre avec l'U.R.S.S. et les partis de l'Est, et désapprouvaient l'intransigeance de Mao.

La nouvelle tactique s'avéra assez rentable. Elle a permis aux Soviétiques d'enfoncer un coin entre les communistes chinois et japonais, entre Pékin et Pyongyang. Elle a eu l'approbation de Gomulka. Celui-ci a entrepris, au début de 1966, une démarche auprès des dirigeants chinois et albanais pour obtenir leur participation à une réunion qui aurait pour objectif *exclusif* la coordination de l'aide au Vietnam, rendue nécessaire par l'intensification des bombardements américains. Les Albanais, puis les Chinois ont repoussé l'offre : aucune unité ne leur paraissait possible avec « les révisionnistes complices de l'impérialisme ». Ce refus n'a pas été sans profiter à l'U.R.S.S., il a profondément ulcéré Gomulka, irrité les Italiens et, de ce fait, amélioré les chances du *concile* dont le projet a été relancé par Brejnev en novembre 1965, lors du congrès du parti bulgare. A ce moment, puis aux congrès du parti hongrois, réuni en décembre 1966, et du parti français en janvier 1967, les partisans du *concile* se sont comptés : malgré des nuances, des réticences, des réserves, ils étaient la majorité. Au congrès du S.E.D., en avril 1967, Brejnev donna le chiffre de soixante-dix partis favorables au projet.

C'est sur ces entrefaites que s'est réunie du 24 au 27 avril, à Karlovy-Vary, une conférence des partis communistes de l'Europe de l'Est et de l'Ouest. Cette réunion — à la préparation de laquelle les dirigeants communistes *polonais* et *français* avaient joué un rôle prépondérant — a eu pour objectif officiel la définition d'une politique commune dans la question de la sécurité européenne, sur la base de la déclaration du Pacte de Varsovie de juillet 1966, dont nous parlerons dans le paragraphe suivant. Mais, en réalité, il s'agissait de faire une *démonstration d'unité* autour des nouveaux dirigeants soviétiques. Or l'absence des Roumains et des Yougoslaves en a fait une *démonstration de désunion*. Les démarches pressantes entreprises à Bucarest et à Belgrade par les Russes, les Tchèques, par les communistes français et italiens, étaient restées sans résultat. Roumains et Yougoslaves estimaient que le problème de la sécurité européenne relevait plutôt de la compétence des gouvernements que de celle du mouvement communiste. Agissant de concert, Tito et Ceausescu refusèrent de s'associer à une offensive dirigée contre Bonn et à une manifestation dans laquelle les Soviétiques voyaient « un premier pas vers la conférence de tous les partis ».

La volonté de Ceausescu de garder les mains libres a été exaspérée par les pressions dont il avait fait l'objet de la part du Kremlin, par ces « tentatives de noyautage » auxquelles, sans en préciser la nature et la date, il a fait allusion peu après la conférence. Dans un article publié par la *Scanteia* le 7 mai 1967, le chef du parti roumain, complétant les termes de la déclaration d'indépendance d'avril 1964, formulée par son prédécesseur, proclama : « L'unité du mouvement communiste et ouvrier doit être réalisée en partant de l'existence... d'une grande diversité de conditions et de circonstances où militent les partis communistes, de tâches et de préoccupations différentes, de pays à pays, de parti à parti... Le seul qui puisse connaître au mieux les réalités concrètes dans lesquelles il mène ses luttes, c'est le parti communiste de chaque pays. C'est pourquoi l'élaboration de sa propre ligne politique, de sa tactique et de sa stratégie révolutionnaires constituent son attribut inaliénable. » Un des dirigeants du parti yougoslave,

le Macédonien Crvenkovski, exprima la même idée : « Chaque mouvement communiste doit se tourner en premier lieu vers sa propre classe ouvrière, vers son propre peuple. »

Ainsi, à l'appel à l'unité et à la solidarité lancé par Brejnev à Karlovy-Vary, Roumains et Yougoslaves ont répondu par la réaffirmation de leur droit à l'autodétermination et de leur préférence pour le « bilatéralisme ». Dès lors, les dissensions par rapport à Pékin ont été éclipsées par le désaccord de plus en plus accentué entre les « solidaristes » et les « autonomistes ». A cette époque, les Tchécoslovaques, par la voix de Koucky, tout comme János Kádár et Todor Jivkov, désapprouvaient encore, courtoisement mais fermement, les positions « neutralistes » et « nationalistes » roumaines et yougoslaves. Les conversations auxquelles a donné lieu la célébration, en novembre à Moscou, du cinquantième de la révolution d'Octobre — célébration à laquelle Tito et Ceausescu ont également participé — n'ont pas permis de surmonter les divergences. Ce qui n'a pas empêché Brejnev de déclarer, dans son discours jubilaire, que les conditions étaient mûres pour réunir la nouvelle conférence internationale. En effet, cette réunion est devenue pour les dirigeants soviétiques une obsédante question de prestige. Faute de pouvoir regrouper autour d'eux la grande majorité des partis, pour condamner explicitement Chinois et autres déviationnistes (parmi lesquels il fallait compter en 1967 les Roumains et les Cubains également), le Kremlin sembla se résigner à tenir une réunion où sept parmi les quatorze partis au pouvoir (chinois, albanais, vietnamien, nord-coréen, roumain, cubain et yougoslave) auraient été absents.

C'est dans ce sens qu'allèrent les efforts soviétiques, même après qu'en janvier 1968 *l'internationalisme de papa* eut perdu, en la personne de Novotny, un de ses derniers piliers. Le renouveau politique tchécoslovaque a jeté son ombre sur les réunions préparatoires en vue de la conférence internationale, qui ont eu lieu à Budapest en février puis en avril 1968. (La première de ces réunions a d'ailleurs été marquée aussi par une spectaculaire sortie des Roumains en guise de protestation contre les critiques du chef communiste arabe, Bagdache, concernant leur politique au Moyen-Orient). Les délégués de Prague, Koucky, puis Lenart, ont pris, à ces réunions, des positions se rapprochant sensiblement des points de vue « autonomistes ». Les Soviétiques, faisant semblant d'adhérer à *l'internationalisme à l'italienne* qui paraissait l'ultime recours pour conserver quelques lambeaux de leur rôle dirigeant, obtinrent que la date du *concile* fût fixée au 25 novembre à Moscou.

Souslov, grand responsable de l'organisation de la conférence internationale, n'a sans doute pas prévu la crise de l'été 1968 dans l'affaire tchécoslovaque, qui a conduit l'Union soviétique à énoncer d'abord puis à mettre en pratique une conception diamétralement opposée au polycentrisme : la « théorie de l'intervention légitime » que, avec les Italiens, les Roumains et les Yougoslaves à leur tête, toute une série de partis communistes se verront obligés de désapprouver, de condamner ou du moins regretter (1).

Les Chinois et les Albanais, tout en se joignant aux Yougoslaves, aux Roumains et aux Italiens, pour fustiger cette nouvelle preuve de l'impérialisme soviétique,

(1) Treize partis communistes sur les quatre-vingt-dix que compte le mouvement ont approuvé l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie.

décrivait l'affaire comme un conflit « intra-révisionniste », opposant la « clique révisionniste » de Moscou à la clique « ultra-révisionniste » de Prague à laquelle ils reprochaient d'ailleurs d'avoir « honteusement capitulé ». Ce qui montre à quel point les gens de Pékin sont prisonniers de leur propre mythologie, qui les empêche de tirer effectivement profit des avatars soviétiques en Europe orientale, et ailleurs (2). En fait, l'intervention soviétique et la campagne de propagande déclenchée pour la justifier ont démontré non pas le « révisionnisme » du Kremlin, mais la permanence, en Union soviétique, des structures stalinienne, hégémonistes, qui n'ont cessé de faire obstacle à l'*aggiornamento* du mouvement communiste international souhaité notamment par les Italiens. Les dirigeants soviétiques — du moins leur majorité — demeuraient sourds à l'argument de Dubcek et de ses compagnons, suivant lequel leur tentative de créer un « socialisme au visage humain », en réparant les effets dévastateurs du « coup de Prague » de 1948 et de ses suites, pourrait « contribuer au développement et à la consolidation » du monde communiste.

Dans la mesure où le réformisme de Dubcek comportait aussi un desserrement (d'ailleurs bien timide) des liens avec l'Union soviétique, il était considéré par le Kremlin et ses suiveurs comme une *contre-révolution* en perspective, non moins dangereuse que l'insurrection hongroise de 1956. Les Cinq n'ont pas craint d'imposer leur *diktat* à Prague, en feignant d'être mandatés par la « classe ouvrière internationale », le « mouvement communiste international ».

Les résultats furent ce qu'on avait pu prévoir. D'un seul coup, les fruits des laborieux efforts de Souslov, de Ponomarev, de Longo, de Waldeck Rochet en vue de l'assouplissement du mouvement, de sa régénérescence sur de nouvelles bases, furent anéantis. (On a dit d'ailleurs à Prague que Souslov — sans doute pour sauver l'œuvre dont il avait la charge — s'était montré très modéré à Cerna et à Bratislava, et qu'il s'opposait à l'intervention.) Après les schismes sino-albanais et cubains, l'intervention en Tchécoslovaquie a fait éclater une nouvelle menace de scission, cette fois-ci entre le *bloc des orthodoxes* et les partis ouest-européens évoluant vers la démocratisation.

Certes, d'un côté comme de l'autre, s'efforçait de limiter les dégâts ; à la réunion de la commission préparatoire tenue à Budapest le 30 septembre 68, les Soviétiques insistèrent pour que le calendrier prévu pour la conférence internationale du 25 novembre fût maintenu, au moyen d'une « mise entre parenthèses » de l'affaire tchécoslovaque. Les Italiens, les Français, etc., en revanche, usèrent de l'occasion pour pousser les Soviétiques à la révision de leur politique envers la Tchécoslovaquie. Mais en fait, l'Internationale est devenue pour les Russes, au lieu d'une preuve de leur rayonnement sur le monde, une source d'embarras. Le nouveau *concile* risquait de se transformer en un tribunal devant lequel, pour la première fois, les Soviétiques auraient pris figure d'accusés et non d'accusateurs. Le Kremlin en tira la conclusion en consentant un ajournement. Une nouvelle réunion pré-

paratoire, qui eut lieu en novembre à Budapest (la Tchécoslovaquie y fut représentée par « l'archi-collaborateur » Bilak) fixa au mois de mai 1969 la date de la grande conférence, sans cependant parvenir à un accord sur la nature et les objectifs de cette dernière.

« Pour ce qui est de la rupture de l'unité du mouvement communiste, c'est malheureusement un fait historique que nul ne peut plus ignorer », écrivait un porte-parole du parti hongrois à la fin de 1967. Il ne croyait pas si bien dire. Tout se passe comme si « quelque chose », cette foi de charbonnier qui a résisté aux chocs des grands procès de Moscou, du pacte germano-russe, des procès Rajk et Slansky, de l'écrasement des révoltes ouvrières de Plzen, de Berlin, de Poznan et de Budapest, s'était brisée le 21 août 1968. L'occupation de la Tchécoslovaquie semble avoir donné le coup de grâce à la croyance dans la *perfectibilité* de l'internationalisme lénino-stalinien ; la faille est telle qu'aucun replâtrage ne paraît plus possible ; ceux qui pensent à sauver l'essentiel de l'héritage internationaliste, se voient obligés, bon gré, mal gré, d'entreprendre une révision doctrinale radicale, de repenser révolution, socialisme, démocratie. Ils se voient acculés à une rupture totale avec les superstructures de l'hégémonie soviétique et avec un dogmatisme qui, sous ses diverses formes également intolérantes et antihumaines, interdit de rendre justice à l'inégalité des conditions de développement, aux traditions et aux forces motrices réelles du monde en pleine transformation dans lequel nous vivons.

● *Le Pacte de Varsovie :
alliance ou instrument de domination ?*

En invitant les représentants des pays de démocratie populaire d'Europe, le 14 mai 1955, à Varsovie, à signer le *Traité d'amitié de coopération et d'assistance mutuelle* — nommé le Pacte de Varsovie — le gouvernement soviétique a-t-il prévu que ce document pourrait servir un jour à couvrir une intervention militaire contre un membre récalcitrant ? C'est possible. Il nous semble pourtant qu'à l'origine le Pacte avait pour but surtout d'*officialiser* une situation existante, de donner une forme légale au contrôle effectif de l'U.R.S.S. sur les forces armées et les territoires des pays de l'Est, en remplaçant la formule « bilatéraliste », appliquée à cet effet par Staline, et enfin, d'intégrer l'armée de l'Allemagne de l'Est au dispositif commun. Comme nous l'avons souligné au chapitre premier de la deuxième partie de cet ouvrage, aucune des clauses du traité n'autorisait une intervention armée sur le territoire d'un des signataires. La structure du Pacte paraissait calquée sur celle de l'O.T.A.N., à laquelle il s'agissait de faire front. Il est vrai que l'article 4 du traité, qui instituait une clause de défense mutuelle, ne comportait pas de termes modérateurs, à savoir que l'engagement serait subordonné à une attaque.

Le traité comportait la création d'un commandement unifié, d'un comité politique consultatif et de quelques autres organismes auxiliaires, ayant leur siège à Moscou. Le commandement en chef était assuré par un général soviétique assisté d'un état-major groupant les représentants des états-majors généraux des Etats membres et leurs ministres de la Défense. Le premier commandant en chef du Pacte fut le maréchal Koniev, remplacé en 1960 par le maréchal Gretchko, puis en juillet 1967, par le maréchal Yakoubovski.

Un peu plus d'un an après sa création, le Pacte subit

(2) Il faut noter cependant que l'intervention soviétique a provoqué un rapprochement discret entre Tirana et Belgrade, et que Chou En-lai, en dénonçant le 30 septembre 1968, les concentrations de troupes soviétiques en Bulgarie, s'est posé comme défenseur de la souveraineté des « pays balkaniques » en général, en oubliant la querelle idéologique avec les « révisionnistes yougoslaves ».

sa première épreuve du fait des événements de Pologne et de Hongrie. La tentative hongroise de sortir du camp, et d'accéder à un statut de neutralité semblable à celui de l'Autriche, a été brisée par l'intervention soviétique, approuvée par tous les autres membres. Cependant les Soviétiques se virent obligés de passer un compromis avec la nouvelle direction polonaise, qui entendait libérer l'armée nationale de la tutelle trop voyante et encombrante de l'armée soviétique. Le maréchal Rokossovski et trente-deux officiers supérieurs de double nationalité (russe et polonaise) furent remerciés et renvoyés chez eux. C'est un des amis de Gomulka, condamné pour déviationnisme sous Staline, Marion Spychalski, qui fut nommé ministre de la Défense. L'armée polonaise fut « polonisée » ; on rétablit l'uniforme, les insignes, le drapeau polonais. Le 18 novembre 1956, l'U.R.S.S. — conformément aux promesses faites par la déclaration du 30 octobre, analysée plus haut — signa avec la Pologne un accord de stationnement des troupes soviétiques. Des accords semblables furent signés par la suite avec la Hongrie, la Roumanie et l'Allemagne de l'Est (3).

En 1967, les effectifs militaires des pays de l'Est se montaient à environ 1.200.000 hommes. Les armées des pays de l'Est furent dotées, à partir de 1961, de matériel nouveau : chars T54, T62, engins antichars, intercepteurs MIG 21, chasseurs-bombardiers, fusées tactiques, etc. (Les chars atomiques, bien entendu, demeurant sous contrôle soviétique.) Les mieux équipées et entraînées étaient celles de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et de la Bulgarie. L'armée est-allemande est bien organisée, mais sa loyauté — comme celle de l'armée hongroise effondrée en 1956 et réorganisée par la suite — reste sujette à caution.

Depuis fin 1962, l'édifice du Pacte de Varsovie a souffert des contrecoups de la diminution du prestige soviétique provoquée par toute une série de facteurs : recul à Cuba, conflit Moscou-Pékin, relative passivité face au conflit vietnamien, supériorité technologique des Etats-Unis. Les velléités d'émancipation, manifestées par les Roumains d'abord sur le plan économique, puis sur celui de la politique étrangère, ont mis les Soviétiques en éveil. Aussi, parallèlement à leurs efforts pour réduire leur infériorité par rapport aux Etats-Unis en matière de fusées intercontinentales, les Soviétiques se sont donné pour tâche de consolider le camp socialiste. C'est en septembre 1965, dans un discours prononcé à Prague, que Brejnev préconisa la première fois le « perfectionnement » du Pacte de Varsovie. Il était évident qu'il s'agissait dans son esprit de renforcer la discipline du camp en matière de politique étrangère, afin d'empêcher des initiatives diplomatiques particulières. C'est précisément la raison pour laquelle les Roumains lui ont mis aussitôt des bâtons dans les roues. Le droit à l'indépendance que les Roumains réclamaient pour leur *parti*, à plus forte raison ils le

revendiquaient pour leur *Etat*. La doctrine de Bucarest à cet égard a été formulée par Ceausescu dans son discours prononcé le 7 mai 1966, dans lequel il a dénoncé « l'anachronisme » des blocs militaires et des bases militaires maintenues à l'étranger, cela dans des termes qui s'inspiraient visiblement des positions françaises définies par de Gaulle.

Pour Ceausescu, les blocs militaires étaient « incompatibles avec l'indépendance et la souveraineté nationales, avec les relations normales entre Etats ». Aussi suggérait-il la *dissolution concomitante* des blocs antagonistes de l'Ouest et de l'Est. Certes, la possibilité d'une telle dissolution se trouvait indiquée déjà dans la charte du Pacte de Varsovie justifié dès l'origine comme une riposte à l'OTAN, qui perdrait sa raison d'être dans le cas de la disparition de celle-ci. Théoriquement, c'était la position soviétique également, et les Roumains se défendirent de prêcher quelque mesure unilatérale. Mais ils ont profité de la sortie de la France de l'organisation militaire du Pacte atlantique pour placer leur politique dans la *perspective déjà proche de la désagrégation des blocs*. Aussi au projet soviétique de renforcer le Pacte de Varsovie en le dotant d'une espèce de directoire permanent, Bucarest a-t-elle répondu au printemps 1966 par des contrepropositions prévoyant — d'après ce qu'ils en ont confié à des journalistes accrédités à Moscou — la cessation de l'entretien des troupes soviétiques à l'étranger par des pays tiers ; une rotation périodique au commandement suprême des forces militaires du Bloc ; un partage des responsabilités nucléaires. Il semble que le but des Roumains a moins été de faire accepter ces propositions (dont ils ont d'ailleurs démenti l'existence) que de neutraliser les visées soviétiques et de prévenir tout nouveau durcissement du Pacte. Ce à quoi ils ont réussi.

En effet, la conférence du comité consultatif du Pacte de Varsovie, réunie à Bucarest en juillet 1966, a consacré en quelques sortes le *statu quo*, sans prendre aucune décision nouvelle sur la réorganisation du Pacte. Il est vrai que les propositions formulées par la Conférence pour la sécurité européenne ont donné satisfaction à Ulbricht, en posant la reconnaissance de la R.D.A. et l'intangibilité des frontières, comme un « élément fondamental » de la sécurité en Europe. Mais elles n'en ont pas fait expressément la *pré-condition* d'un rapprochement des pays membres avec l'Allemagne de l'Ouest. C'était là encore un succès pour les Roumains qui ont voulu garder les mains libres pour la normalisation déjà en cours de leurs rapports avec l'Allemagne occidentale.

Ainsi, Bucarest, qui, trois ans auparavant, avait bloqué l'intégration économique au sein du COMECON, a réussi à bloquer l'intégration politique dans le cadre du Pacte de Varsovie. La crise ouverte par la semi-dissidence roumaine s'aggrava par la suite dans le mouvement communiste international en raison des désaccords sur le problème allemand, sur le conflit du Moyen-Orient et enfin sur l'affaire tchécoslovaque.

François FEJTO ■

(3) Avant l'intervention en Tchécoslovaquie, on a pu faire sur les troupes soviétiques stationnées en Europe orientale, l'estimation suivante : 20 divisions en Allemagne de l'Est, dont la moitié blindée ; 4 divisions en Hongrie ; 2 divisions en Pologne. De la Roumanie, les troupes soviétiques ont été retirées en 1958. En septembre 1968, on estimait à Washington à 51 divisions les forces soviétiques en Europe orientale, dont 17 en Tchécoslovaquie et 10 en Pologne.

N.D.L.R. — La date de la Conférence mondiale des P.C. a été finalement fixée au 5 juin. Les divers partis communistes essaieront d'harmoniser leurs thèses, notamment sur la « souveraineté limitée », pour l'ultime réunion préliminaire du 23 mai.

Remèdes communautaires à la crise monétaire

par Jean Latour

L'HISTOIRE MONÉTAIRE du monde occidental a été constamment agitée depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Mais trois phases principales peuvent être distinguées. La première s'étend des accords de Bretton-Woods aux toutes premières années de la présente décennie. La valeur du système monétaire international n'est pas sérieusement mise en cause. Sans doute les difficultés et les accidents sont-ils nombreux, mais toujours strictement localisés : pour s'en tenir à l'Europe, ils concernent séparément la livre sterling de manière chronique, le franc français ou la lire italienne par intermittences. Une aide internationale aux pays menacés, parfois la dévaluation d'une ou plusieurs devises, ou même la réévaluation en 1961 du deutschmark et du florin hollandais suffisent à rétablir l'ordre un moment troublé.

— La deuxième phase, au contraire, se caractérise par la prise de conscience progressive, puis par la dénonciation ouverte des malfaçons de l'organisation monétaire internationale, ou plus exactement de la nocivité des errements de la puissance monétaire dominante que sont les Etats-Unis.

Paradoxalement, cette critique fondamentale se développe au moment même où le monde occidental paraît enfin réaliser ses rêves économiques les plus ambitieux : découverte du secret de l'expansion durable, disparition rapide des barrières douanières (Marché commun, « Kennedy round ») et financières aux échanges extérieurs qui connaissent un essor spectaculaire.

Mais cette « fuite en avant » et cette interdépendance croissante des économies occidentales « fragilisent » du même coup l'ensemble du système économique, au sein duquel se propagent désormais librement toutes les contagions inflationnistes ou déflationnistes. La moindre erreur de politique économique ou financière dans un pays non seulement se paye brutalement ou immédiatement, mais, par un phénomène de résonance sans précédent, tend à développer et amplifier une série de répercussions en chaîne dans tous les autres pays. Surtout à partir du moment où, sous l'impulsion du retour au pouvoir de l'administration démocrate, les Etats-Unis « entrent à leur tour dans la danse » en choisissant délibérément, puis en parvenant à maintenir plusieurs années durant une forte expansion — mais au prix, le développement imprévu de la guerre du Vietnam aidant, d'un déséquilibre croissant de leur balance des paiements. Circonstance aggravante, ils croient devoir mettre en œuvre une gamme étendue de moyens de persuasion et de pression sur les autres pays pour esquiver les conséquences de ce déficit, qui peut dès lors s'entretenir et se développer sans entrave.

Ce qui explique les protestations et les critiques de plus en plus vives formulées contre le système monétaire international — concert au sein duquel a le plus souvent dominé, bien qu'elle ne soit pas la seule, la voix du général de Gaulle.

— Aboutissement logique de cette évolution, une troisième phase de crises monétaires violentes et répétées, dans laquelle nous nous trouvons encore, s'ouvre en novembre 1967 avec la dévaluation forcée de la Livre, laquelle n'a pas épargné à cette devise de nombreux

assauts ultérieurs. Le franc est à son tour frappé au lendemain des événements de mai-juin 1968, puis plus gravement en novembre, et ne cesse plus depuis lors d'être objet de méfiance ou de nouvelles attaques.

Parallèlement, se trouvent rapidement remis en question les progrès accomplis depuis dix ans. La France s'enferme de nouveau à l'abri d'un strict contrôle des changes, les projets d'application accélérée du Kennedy round sont abandonnés, à certains moments l'avenir du Marché commun paraît de nouveau incertain.

Les idées ne manquent pas concernant les modalités d'une réforme du système monétaire international dont la nécessité n'est plus mise en doute par personne. Certaines ont déjà fait l'objet d'un accord et doivent prochainement entrer en vigueur (création des Droits de tirage spéciaux ou *Special Drawing Rights*, S.D.R.). Le moment n'est-il pas venu pour l'Europe de jouer dans cette réforme et dans la nouvelle organisation monétaire mondiale un rôle plus étendu et tenant compte de la modification du rapport des forces économiques et financières entre les pays membres de la C.E.E. et les Etats-Unis qui s'est produit depuis les accords de Bretton-Woods ?

Il n'est pas inutile d'apprécier dans cet éclairage la portée du memorandum sur la coordination des politiques économiques et la coopération monétaire au sein de la C.E.E., soumis en février 1969 par la Commission au Conseil des ministres des Communautés Economiques Européennes, d'autant que ce document est l'œuvre, à titre principal, de l'un des membres français de la Commission, le professeur Raymond Barre.

Deux considérations, l'une technique, l'autre politique, entraînant deux attitudes opposées, sont placées généralement au centre de toutes les discussions sur la monnaie européenne :

— S'ils consentaient à s'unir étroitement sur le plan monétaire, les six pays membres de la Communauté représenteraient désormais une puissance monétaire ne le cédant en rien à celle des Etats-Unis : qu'il s'agisse des réserves de change, où le rapport des forces s'est inversé au cours de la présente décennie :

	(Chiffres exprimés en milliards de \$)			
	Etats-Unis		C.E.E.	
	total (1)	dont or	total (1)	dont or
fin 1960	19,3	17,8	15,7	9,4
fin 1968	15,7	10,8	23,9	14,5

ou du montant respectif des aides consenties récemment en diverses circonstances aux pays en difficulté par les pays de la C.E.E. et par les Etats-Unis. Il est irritant par ailleurs de constater qu'au plus fort de la crise de novembre 1968, la France et l'Allemagne aient été en opposition sur le remède : la réévaluation du deutschmark ou la dévaluation du franc. Par ailleurs, l'interdépendance économique croissante des pays membres de la Communauté devrait logiquement conduire à la création d'une monnaie commune. Tels sont

(1) Or, devises et crédits sur le Fonds monétaire international.

bien les principaux arguments développés par Valéry Giscard d'Estaing qui, dans une récente interview donnée à « l'Expansion », vient de se ranger avec éclat parmi les partisans de la création d'une unité monétaire européenne.

— Mais, en sens contraire, il est fait observer que la monnaie est l'un des signes par excellence de la souveraineté. La création d'une monnaie européenne ne peut être que le couronnement et l'achèvement d'une Europe supra-nationale : elle ne saurait la précéder.

Le memorandum de la Commission se garde de faire référence à ce débat de doctrine. Très pragmatique, son auteur se borne à formuler une remarque de bon sens et à proposer des mesures de coordination fort modestes.

La remarque se réfère à l'adage : « Mieux vaut prévenir que guérir » — ce qui est toujours moins coûteux — et à celui, un peu plus technique mais d'égal bon sens : « Faites-moi de bonne économie, et je vous ferai de bonne monnaie ». En d'autres termes, la clef de la réussite monétaire à l'échelon européen se trouve d'abord dans la convergence des orientations nationales à moyen terme, ainsi que dans la mise en œuvre de politiques économiques à court terme concertées et coordonnées. Seule une telle coopération peut éviter l'apparition de déséquilibres graves et durables dans les balances des paiements de chacun des pays membres et des crises monétaires qui en résultent.

Si néanmoins ces déséquilibres se produisent, la Commission souhaite que les Etats membres concernés puissent avoir recours à un mécanisme communautaire de coopération monétaire, lui-même conçu en fonction des objectifs économiques à moyen et à court terme que s'assigne la Communauté, et relié éventuellement aux autres institutions de soutien mutuel déjà existants (F.M.I., Groupe des 10, arrangements généraux d'emprunts, réseau de crédits « swap »...).

Ce mécanisme communautaire comporterait :
— un soutien à court terme.

Les pays membres s'engageraient dans la limite d'un plafond à mettre une partie de leurs ressources à la disposition des autres pays ; et acquerraient en contrepartie le droit de bénéficier, dans des limites pré-fixées, de s'endetter, en cas de besoin, à l'égard des autres. Ces divers plafonds seraient déterminés à l'avance par accord entre les participants, et la charge du financement du pays déficitaire serait répartie entre les autres proportionnellement à ces plafonds.

Un agent, par exemple, la Banque des Règlements internationaux de Bâle, serait chargée de l'exécution technique de l'accord.

Le recours à ce soutien mutuel entraînerait bien entendu pour le pays bénéficiaire l'obligation de se prêter à un examen de sa situation, aux termes duquel la durée de son endettement, en principe limitée à trois mois, pourrait être éventuellement prolongée — à moins qu'il ne soit convenu d'utiliser l'autre modalité prévue de soutien : le concours financier à moyen terme.

— un concours financier à moyen terme.

Comme il est logique, ce concours, contrairement au précédent, ne serait pas automatique ; il ne pourrait être accordé que par le Conseil sur rapport de la Commission et après avis du Comité monétaire ; ses conditions seraient déterminées le moment venu en fonction des circonstances, compte tenu notamment des ressources mobilisables à moyen terme dans des cadres plus larges que la C.E.E., sauf à respecter des

plafonds d'engagements déterminés à l'avance pour une certaine période.

La Commission souhaite que l'ensemble de ce mécanisme puisse être institué avant la fin de la période de transition.

PORTEE DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

Les propositions de la Commission des Communautés Economiques Européennes risquent de recevoir au départ — mais la première réaction n'est pas forcément la bonne, comme on le verra ci-dessous — un accueil défavorable. Les partisans de la monnaie européenne les qualifieront d'excessivement timides. Les adversaires demeureront sceptiques sur l'utilité, ou même le caractère adéquat, d'une procédure qui risque en cas de crise de faire perdre un temps précieux puisque, le plus souvent, la monnaie en difficulté, aura besoin de soutiens extérieurs excédant les capacités financières des autres pays membres.

Il convient d'y regarder de plus près et de ne se méprendre ni sur le caractère ni sur l'objet du memorandum de la Commission. Celle-ci ne vise pas à faire œuvre de doctrine, mais à construire au jour le jour et à faire progresser pas à pas la Communauté, en dépit de nombreuses réticences. L'institutionnalisation des consultations et du soutien mutuel des pays membres dans le domaine monétaire est sans doute à ses yeux une première étape modeste, mais qui a le mérite d'être réalisable. En d'autres occasions — ce fut le cas en particulier il y a un peu plus d'un an — la Commission a clairement laissé entendre ce qu'étaient ses perspectives en ce domaine en proposant de mettre à l'étude les divers problèmes posés à la Communauté par d'éventuels changements de parité d'une monnaie des pays membres, par les fluctuations journalières de change entre monnaies des pays membres et entre chacune de ces monnaies et les monnaies des pays tiers, par la mise en place d'un dispositif de concours mutuel, par la définition et le domaine d'utilisation d'une unité de compte européenne. Il n'est que de prolonger légèrement ces lignes et d'achever le dessin ainsi suggéré aux trois quarts, comme vient de le faire M. Valéry Giscard d'Estaing, pour définir à l'échelon de la Communauté « une unité économique et monétaire comparable à ce qui existe dans un Etat national ».

De leur côté, les adversaires d'une telle évolution et de l'Europe supra-nationale ne peuvent méconnaître la contribution, sinon suffisante du moins non négligeable, que l'adoption des propositions de la Commission apporterait en vue d'empêcher la répétition dans l'avenir de situations aussi déplorables — du point de vue communautaire comme du point de vue national — que celle dans laquelle se sont trouvées la France et l'Allemagne à Francfort, en novembre 1968, lors de la conférence des ministres des Finances du Groupe des Dix. Mais ils ont sans doute raison de penser qu'une simple réforme institutionnelle ne peut avoir d'effet magique et que l'imbrication actuelle des liens spéciaux politiques, économiques ou financiers existant entre la plupart des pays membres et les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne contrariera longtemps encore, dans le domaine monétaire comme dans le domaine commercial, une orientation franche et systématique de nos partenaires vers une politique de « préférence communautaire ».

Ce qui ramène à la question apparemment paradoxale, mais fondamentale : l'Europe doit-elle, l'Europe peut-elle être européenne ?

Jean LATOUR ■

Parthénon

par Georges Le Brun Kéris

Si bleue vers Salamine était la mer...
Grèce encore plus mienne que l'Afrique! Pin maigre
de la Pnyx, je m'enracine à son calcaire.
L'aigre terre au goût de vin sec, je la retrouve. Vieux
arbre bruisant d'escalas et d'images, je m'incruste
au roc.
Et m'apaise la plaine gamme des péristyles égrenée
note à note dans la lumière.
La mer étend ses champs de violettes entre les îles,
la mer de nacre sombre, la mer bleu d'émail.
Le ciel drape d'azur le faite des temples, et se
déroule entre les fûts un horizon couleur d'or.
Tel le héros franchit le stade, vainqueur et droit,
La colonne s'érige dans l'ovation de la vague.
Et palpite la ville dans le matin comme un triomphe
de manteaux blancs.



.....
Jeunes hommes, votre joie d'avoir gagné dans la
course.
Et le frémissement du quadriges fumant que vous
freîniez au pas de votre triomphe
Vibrent à la tunique du Parthénon comme à la robe
de l'aurige.
Et c'est toi, flanc haletant de l'effort, toi, l'athlète,
Dont l'orgueil a sculpté le fronton. Je sens jusqu'à
ton odeur,
Un peu forte de jeune mâle. La sueur des parcours
exsude aux pierres.
C'est toi toujours, du stylobate à l'architrave, souillé
de sable mais couronné de lin,
Qui vit d'une jeunesse millénaire, dressé dans la
gloire et dans le défi.



Ne le suis-je pas, moi aussi, l'Athlète mort? Au
Céramique.
N'est-ce pas moi, ce jeune père que vieillard drapé
je contemple.
Sur la route processionnaire j'ai tant émiétté de mes
jours! Au bord du même Erèbe ils m'attendent.
Je suis tant de jours effacés, de gestes éteints et de
sourires abolis!
Est-il différent du souvenir offert aux morts, mon
regard sur ce moi-même défunt?
Le pèlerin se retourne et seul compte l'instant où
dans le vestibule des dieux la mer inscrit
Sur l'incandescence de ses eaux le cerne épais
des îles.



Qu'ai-je engrangé pour l'éternité? La nuit engrange
les étoiles,
La terre amasse ses moissons, la mer
A la vinée de ses profondeurs une récolte d'anémones.
Et moi? Arracherai-je au flanc de mon passé la statue
de bronze aux reflets d'or,
Ou bien, sourire revêtu de l'ambigu des songes,
l'éphèbe
Erodé des vagues et son visage mutilé?
Quel rêve comblera les lagunes de l'oubli? Déchirures
de la mémoire...
Où me saisir? Dans l'enfant qui, les nuits de lune,
Respirait le jardin d'argent? Toute odeur de jasmin
le ressuscite
Dans son inachèvement, quand s'engouffraient en
torture,
Eclatant les lèvres de ses plaies, les mascarets de
l'infini?
Sera-ce quand aux villes d'Islam creusées dans la neige,
Si blanches que leurs rues étaient bleu de ciel et
leur silence strident,
Aux confins des extases cri de glace (seul le roucou-
lement de deux tourterelles dans leur bulbe de filigrane),
J'errais les bras tordus de désir et la gorge sèche.
Sera-ce...



.....
Le Printemps! Victoire de ce vent affranchi des
neiges, un vent qui durcit la chair!
Il a dénudé le ciel. Il le laboure de sa joie...
... Et moi, dans l'unité subite de ma joie, éveillé par
le vent que je m'incorpore,
J'exulte dans les volutes au cret des lames. J'exulte
dans les cimaises du zenith.
Mienne l'adolescence des colonnes! Alleluia de ma
jeunesse revenue!
Le secret des Kouros au front lauré, je le possède.
Au déclin de la maturité je le retrouve.
Amour! Et le savoir que mon cœur de sa chaleur
peut embraser la terre,
Certitude qu'entre moi-même et mon passé l'amour
a rendu la miséricorde.
Et tandis que sur le pochoir de l'Archipel la mer
consigne, argent et nacre, une réserve de soleil,
Dressé sur le cap, je suis.

Georges LE BRUN KERIS ■

Notre collaborateur Georges Le Brun Keris est l'auteur
d'un poème « Offertoire à la Mer » paru récemment dans
la collection « Les poètes de Laudes ».

Les trois cultures

par Jean ONIMUS

TROIS cultures opposées et contradictoires conditionnent les gens dans les pays industriellement développés et ces distorsions, plus ou moins consciemment ressenties, expliquent l'inconfort, l'agitation et la révolte des jeunes.

Il y a d'abord la *culture traditionnelle*. Elle embrasse tous les secteurs : religieux, philosophique, artistique, littéraire. C'est celle qu'on continue à enseigner dans les écoles et dans les églises, celle que dénote, pour le meilleur et pour le pire, le mot même de culture. Par définition, et étant donnée l'accélération de l'Histoire, elle concerne surtout le passé, elle tend à maintenir dans un monde en rapide changement des conduites et des valeurs anciennes. Sur le plan religieux, par exemple, nous avons été habitués à un modèle affectif et imaginaire qui plonge dans la nuit des temps : l'homme qui prie se conforme encore en Occident à des catégories, des gestes, une vision de la nature et de Dieu qui en font un homme du XIV^e siècle. De même en art : quiconque a été formé au goût traditionnel a bien de la peine à comprendre l'art actuel dans lequel il tend à ne voir que fumisterie et provocation. En littérature, l'école continue à imposer les chefs-d'œuvre reconnus par nos aïeux et déclarés tels, semble-t-il, pour toujours. Mais ces œuvres sont désormais sans impact concret sur la jeunesse, leur langage est pour elle une langue morte et leur étude un protocole ornemental, un masque sécurisant qui permet d'échapper à la parole vraie, à l'expérience vivante, au vertige exaltant du réel. Tel est du reste le rôle permanent de la culture, même dans les sociétés les plus primitives : elle offre une interprétation de la vie, elle réconcilie avec l'existence, elle éduque, c'est-à-dire qu'elle apprivoise les consciences sauvages, elle les prépare à se conformer à une certaine organisation des valeurs et de la société.

En face de cette culture traditionnelle, à bien des égards périmée, inefficace et stéréotypée, se développe (dans une sorte de barbarie, de vide culturel) le rigoureux conditionnement des esprits et des cœurs que suscite l'*éducation scientifique*. Cette éducation commencée au lycée (en concurrence triomphante par rapport aux cours de littérature) retient ensuite totalement l'attention de la plupart des adolescents. On ne saurait exagérer son influence non seulement sur l'intelligence mais sur le comportement tout entier. L'intellect au service des lois de la nature est aliénant : il *absorbe* la conscience et l'empêche de s'intérioriser. Il tend à faire de l'homme un robot entièrement voué au dévoilement et au montage de mécanismes abstraits. La formation scientifique intensive est aussi déformante (mais dans un sens bien différent) que la culture traditionnelle. De son point de vue, la première est elle-même objet de connaissance scientifique : l'analyse et la théorie expliqueront pourquoi telles œuvres ont été étiquetées chefs-d'œuvre. Au lieu de les posséder

par la ferveur et la participation, on s'en rendra maître avec des modèles d'explication. Et de même pour toutes les valeurs morales ou religieuses : la culture de type scientifique ne s'intéresse qu'aux mécanismes qui rendent compte des phénomènes et permettent de les dominer. À la participation traditionnelle succède donc la théorie : quand on a une fois compris et expliqué, tout est dit, on se tourne vers autre chose. C'est pourquoi la culture scientifique voisine avec un vide culturel : elle consiste justement à dévorer la culture. Rien ne résiste à sa boulimie, à sa formidable puissance d'assimilation.

Il en résulte une distance croissante — et une distorsion tragique chez les adolescents — entre les conditionnements opposés que leur imposent ces deux cultures. L'une, périmée et sans prise profonde, leur apportait ce qui est indispensable pour accepter la vie

Mais elle joue bien le rôle de culture car elle assure auprès des jeunes une fonction essentielle : elle exprime pour eux l'existence et en la projetant au dehors elle lui donne provisoirement une configuration. Il s'agit de l'école parallèle que le monde de la jeunesse, par besoin vital, a constituée à côté (et souvent contre) l'école officielle. En face d'une culture scolaire impraticable et toute intellectuelle, la culture vivante est celle dont témoignent et que développent autour de nous les œuvres de nos artistes, les films, les chansons à la mode, c'est-à-dire une image, un double où les jeunes peuvent se déchiffrer, se reconnaître et apprendre à se structurer. Mais qu'y découvrent-ils ? Une affirmation frénétique de liberté, un refus obstiné, voire nihiliste, de l'ordre — quel qu'il soit — lié à une volonté agressive d'épanouissement vital. C'est, hors de toute règle, une espèce de sauvagerie fraîche et joyeuse, une *culture de l'informel et de l'informulable*.

Telles sont donc les trois cultures en présence. Chacune propose et tend à imposer un modèle de l'homme. Pour la première, c'est le modèle infiniment complexe mais obscurci de mythes et de tabous d'une personne responsable, consciente de ses limites et de ses devoirs, installée dans un ordre à la fois naturel et traditionnel. Pour la seconde, l'homme s'achève entièrement dans la connaissance de ses propres structures et de celles de l'univers : il n'y a pas d'autre vérité de l'homme que la possession progressive d'une vérité qui n'est pas celle de l'homme. Par la troisième, qui est un violent rappel de flamme, l'homme est brutalement ramené à l'épanouissement irrationnel mais innocent de l'instinct, à l'expression ambiguë (poétique et animale) de ses joies comme de son désespoir.

Si la première est sous sa forme présente sans effet et sans attrait, il faut comprendre que les deux autres sont dialectiquement articulées et qu'elles se sont manifestées en même temps dans la révolte étudiante. Celle-ci suppose à la fois que l'on substitue à la culture traditionnelle une connaissance scientifique et objective de la culture et d'autre part que les structures rationnelles mais aliénantes de la société technocratique le cèdent à des exigences irrationnelles mais vitales. Plus la société moderne se construit sur le modèle des mécanismes de la technologie en vue d'une efficacité et d'un rendement supérieurs, plus le besoin instinctif de « vacances », de fête et de saccage se fait sentir comme condition de survie de l'Esprit. Il vaudrait la peine de montrer qu'à ces trois cultures correspondent trois langages absolument différents et réciproquement inintelligibles. Celui des Lettres et des Arts, confiné dans sa rhétorique, celui de la théorie, de plus en plus abstrait mais puissant et techniquement efficace, celui de la poésie, c'est-à-dire de l'innocence créatrice, qui devient paradoxalement de plus en plus sauvage, insolite et destructeur.

Aucune de ces trois cultures n'est satisfaisante et l'on peut même dire qu'elles mènent chacune à une différente mort de l'homme. La première à une mort par asphyxie, par fossilisation du langage ; la seconde par destruction des subjectivités ; la troisième par le naufrage de la raison et l'insécurité permanente. En présence d'une telle carence tout devient possible, le meilleur et le pire : *verrons-nous surgir de l'affrontement des trois cultures un nouvel humanisme*, ou bien notre jeunesse sera-t-elle vouée à choisir entre un refus sauvage de toute raison et l'acceptation résignée d'une vérité et d'un ordre qui nient l'homme ?

en société. Elle leur apportait des choses à admirer et des motifs de ferveur, des occasions de réflexion, de recueillement et de personnalisation. L'autre ne cesse de les « divertir » d'eux-mêmes en les acclimatant aux objets abstraits, aux méthodes universelles, à la « prose ». Il est fatal que l'individu pris au piège de la rationalité s'y sente aliéné, arraché à son intimité, et qu'il éprouve alors le poids écrasant d'une absurdité globale. Cette culture, au lieu, comme l'autre, de réconcilier avec la vie, tend donc à provoquer, selon les cas, soit des révoltés plus ou moins désespérés, soit des robots satisfaits.

Une troisième culture se développe alors dans l'intervalle de liberté et de créativité qui s'ouvre actuellement entre les deux premières. A la différence des deux autres, et en contradiction avec la notion même de culture, c'est une production sauvage et spontanée.

Sondages et politique

par Jacques BOSSER

Cet article s'inspire d'un dîner-débat animé par Hélène Riffaut, administrateur de l'I.F.O.P., et organisé par le Cercle « Europe et Démocratie » de Paris

LES sondages en matière politique ne sont pas chose nouvelle. Le célèbre institut Gallup a en effet été créé aux Etats-Unis en 1935 et l'Institut Français d'Opinion Publique (I.F.O.P.) est né en 1938. Ce n'est cependant que depuis une époque récente (une dizaine d'années en France) que l'opinion publique a été amenée à s'intéresser aux sondages politiques, dorénavant systématiquement pratiqués et publiés. Il ne se passe pas de semaine sans qu'un journal ne fasse ses titres d'une enquête sur l'opinion de nos concitoyens. Ainsi l'on a pu voir, il y a quelques semaines, un grand hebdomadaire consacrer trois numéros consécutifs à un vaste sondage sur la jeunesse.

SONDAGE ET SOCIOLOGIE

Première question que l'on doit se poser : comment et pourquoi en est-on venu à cette pratique intensive de l'analyse statistique de l'opinion politique ? En guise de boutade, on pourrait répondre que toute élection est un sondage sur un échantillon particulièrement large et que les statisticiens n'ont jamais fait que mettre au point une méthode économique de consultation de l'électorat. Cette réponse n'est pas inexacte mais pêche par insuffisance. En réalité, les sondages politiques sont issus d'un vaste courant sociologique, analytique et empirique, d'origine américaine. Cette sociologie, que certains qualifient volontiers de sociographie, multiplie les enquêtes par questionnaires ou par interviews afin de rassembler le maximum de renseignements précis sur l'individu considéré sous ses divers aspects. Le but de cette recherche est de dresser un système de relations entre le plus grand nombre de variables possibles d'où l'on pourra tirer une description que l'on espère scientifique de la société étudiée.

Cependant, la pratique des sondages politiques en France n'a pas, comme on pourrait le croire, une origine essentiellement sociologique. L'école de la sociologie américaine est généralement très critiquée par les sociologues français qui préfèrent en rester, pour l'instant, au niveau de la théorie et répugnent à passer à la pratique. En fait, l'origine des sondages

politiques doit plutôt être recherchée du côté de statisticiens et d'économistes qui, disposant d'un acquis technique, l'appliquèrent tout naturellement à un domaine encore neuf : la politique. Entre les deux questions : « Préférez-vous la lessive X ou la lessive Y » et « Voteriez-vous pour Monsieur Z », il y a plus une différence d'objet que de nature. Un autre élément a certainement joué dans l'expansion considérable de l'investigation statistique. Il s'agit de la personnalisation générale du pouvoir. Les sondages les plus frappants, ceux que le public réclame, sont les sondages de popularité dont la clarté apparente séduit. Ces sondages n'intéressent que s'ils portent sur des hommes, des leaders dont l'image, les actes et les paroles sont continuellement diffusés par les moyens de communication de masse. L'opinion publique aime les propositions nettes, évidentes. Quoi de plus net, de plus évident que de savoir qu'à une date donnée, 53 % des Français approuvent la politique du Chef de l'Etat. Tout alors semble dit.

LES SONDAGES SONT-ILS DANGEREUX ?

Depuis quelques années, et en particulier depuis les consultations électorales de 1965 et de 1967, un débat s'est ouvert sur l'utilité des sondages et de l'opportunité de leur publication. Les « adversaires » des sondages développent essentiellement six arguments :

- Les sondages ne reposent sur rien de sérieux.
- Le public est tellement ignorant de la politique que son opinion n'a pas beaucoup d'intérêt.
- Le public est versatile, ses retournements sont imprévisibles.
- La publication des résultats d'un sondage avant le déroulement d'une consultation électorale risque de modifier le résultat final.
- Le sondage n'est qu'une technique de manipulation de l'opinion, en particulier par la façon de présenter les questions.
- Il est dangereux de mettre l'accent sur la majorité,

car les minorités risquent alors d'être encore davantage étouffées.

Ces arguments correspondent à des attitudes d'esprit variées qui vont de l'ignorance à l'inquiétude en passant par le cynisme et une certaine forme de conservatisme. Examinons-les successivement.

Un sondage est une affaire sérieuse. Il relève de la recherche scientifique. La technique d'enquête est aujourd'hui suffisamment au point pour que l'on ait seulement 3 chances sur 1.000 d'avoir plus de 3 % d'erreur dans le résultat final. Le problème est ailleurs : il arrive fréquemment que dans une démocratie normalement constituée, la majorité ne l'emporte que d'une faible marge qui peut être plus étroite que la marge d'incertitude du sondage, d'où certaines erreurs retentissantes (élection de Truman contre Dewey, par exemple). Mais ces échecs ne sont graves que dans le cas de prévisions électorales qui ne sont que l'un des domaines d'application du sondage politique.

Le second argument est plus inquiétant pour ceux qui le défendent que pour le principe des sondages. Comment, dans une sphère d'activité aussi fondamentale que l'est la politique, pourrait-on refuser d'utiliser un nouvel instrument de connaissance ? Comment, dans un régime démocratique, peut-on se désintéresser de l'opinion des citoyens ?

Le troisième argument ne résiste pas... aux sondages. En effet, l'analyse comparative de résultats d'enquêtes identiques menées depuis vingt ans en France, à intervalles réguliers, montre une grande stabilité de l'opinion publique française bien que le corps électoral ait été renouvelé pour un quart de ses membres durant ce laps de temps et bien que de nombreux leaders aient, quant à eux, changé d'opinion. Ce type de sondage périodique permet de dégager des tendances profondes, d'enregistrer des à-coups, au moment d'événements politiques graves, mais démontre surtout la grande stabilité politique de la société en dépit de tous les bouleversements économiques, politiques, sociaux et techniques.

L'argument suivant a été longtemps et brillamment défendu par un certain nombre d'hommes politiques. Il revient en fait à une réticence volontaire de la connaissance, à une conception quelque peu aristocratique de l'information. A en croire ses défenseurs, la publication des résultats d'un sondage à la veille d'un scrutin risquerait fortement d'influencer les électeurs indécis et même de modifier certaines décisions de vote déjà prises. Les « ne savent pas » traditionnels des sondages, voyant se dessiner une majorité, s'empresseraient de lui apporter leurs voix, la majorité ayant, en démocratie, finalement toujours raison. Une fois de plus, les sondages se défendent d'eux-mêmes. Diverses enquêtes menées tant en France qu'aux Etats-Unis sont arrivées à la conclusion que le résultat final d'une élection n'était pas modifié par la publication des sondages. Les modifications éventuelles intervenaient dans les deux sens si bien que l'équilibre original était maintenu. Malgré quoi, on a pu réclamer, dans une proposition de loi, l'interdiction de la publication des sondages à la veille d'une élection. Si une telle loi était votée on pourrait à bon droit se poser des questions sur l'utilité de sondages non publiés, mais surtout on pourrait s'inquiéter du risque, bien plus grave, que ces sondages ne soient alors à la disposition que des seuls groupes politiques suffisamment

riches pour passer un contrat d'étude avec un institut spécialisé. Un élément important d'information serait ainsi réservé à quelques-uns. Il en deviendrait par la même encore plus fondamental. La connaissance précise de l'état de l'opinion au cours d'une campagne électorale peut aboutir à une nouvelle donne des cartes du jeu politique. L'information est-elle suffisamment libre en France pour que l'on puisse se permettre de réclamer une censure portant sur des faits statistiques ? Et quel serait l'effet de l'inévitable « fuite » calculée ?

Le « sondage-manipulation de l'opinion » pose un problème réel, particulièrement difficile à résoudre. Il est en effet facile de fausser le sens d'une enquête en posant les questions sous une forme imprécise ou en accompagnant les résultats de commentaires tendancieux. Les Instituts de sondages ont mis au point une convention internationale, en vigueur depuis quelques années, qui oblige, lors de la publication, de faire figurer la date de l'enquête, la taille de l'échantillon et le texte exact des questions. Ainsi chaque lecteur est-il mis en mesure d'interpréter lui-même les résultats. Cependant, il n'a pas été possible de réglementer la présentation des résultats (titre et commentaires). Prenons un exemple : un sondage publié par un grand quotidien parisien au début de l'année. Le titre en était : « De Gaulle : 52 % des Français pour en 1968 ; 53 % pour en 1969. » Or, en examinant attentivement les résultats fournis par l'enquête, on constatait que si le Président de la République avait gagné un pour cent en un an, une forte proportion des indécis de l'année précédente s'était tournée vers l'opposition. Ce dernier renseignement avait évidemment plus de signification que la faible progression annoncée triomphalement. Il dessinait peut-être une modification à moyen terme de l'opinion française. A ce niveau, le contrôle, qui relève de la liberté de la Presse, est évidemment impossible et l'on est obligé de s'en remettre à la clairvoyance du lecteur. L'interprétation des sondages pourrait être un beau chapitre d'un cours d'instruction civique, si l'instruction civique existait... Certains ont proposé une solution, à leurs yeux radicale : la nationalisation des Instituts de Sondages. Lorsque l'on voit ce qu'est devenu l'O.R.T.F. depuis quelques années, on ne peut que frémir en imaginant un I.F.O.P. ou une S.O.F.R.E.S. nationalisés. L'Information est une chose beaucoup trop importante pour être confiée à l'Etat, ou alors il faut des garanties réelles de statut autonome.

Le dernier argument — qui concrétise l'accent mis sur la force de la majorité — est vraisemblablement le plus solide. Cette action des enquêtes, affaiblissant les minorités face à la majorité, ne joue pas à court terme, comme nous l'avons indiqué plus haut. Mais le long terme est peut-être plus inquiétant. Au niveau de l'électeur moyen, l'opinion politique est faite de convictions simples et d'incertitudes multiples. Le sondage met chacun à sa vraie place. Par exemple le fait de savoir que l'on appartient aux 2 % de Français très opposés à une Europe politique peut amener à se poser des questions sur le bien-fondé de sa conviction (outre que l'on doit se sentir très seul). Le sondage éclaire la vie politique. Il classe quantitativement les opinions. Dans une civilisation de masse, de grands nombres, de bien-être, comment l'affirmation chiffrée, exacte de la puissance des uns et de la faiblesse des autres, n'aurait-elle pas de répercussions à la longue ? Jadis l'habitué du café du Commerce pouvait frapper du poing sur la table et, par la force de sa conviction

personnelle, influencer efficacement ses auditeurs. Aujourd'hui n'importe qui peut lui montrer dans un journal la relative faiblesse de sa position en situant son opinion dans une des catégories du sondage. Conformisme et mimétisme sociaux risquent ainsi de conduire à un rétrécissement de l'éventail des opinions politiques affirmées et diminuer les chances des minorités de remplacer la majorité au pouvoir. Dire que du sondage naît l'uniformité peut sembler absurde, mais l'on est en droit de se demander si la comparaison, continue entre les messages politiques reçus et leur impact (sondage), ne risque pas d'amener progressivement à une convergence des opinions politiques et d'estomper quelque peu l'expression des divergences et les diversités, pourtant souvent fécondes. Il y a là un problème qui peut devenir grave.

LE SONDAGE ET L'HOMME POLITIQUE

Il existe évidemment de nombreuses études politiques à base de sondages. Ces études peuvent même déboucher sur une idéologie ou chercher à justifier une idéologie, comme les travaux de Seymour Lipset dont on a récemment publié en France le « Political man ». Mais apparemment l'étude de l'influence des sondages sur l'action politique et sur le comportement de l'homme politique reste à faire. La matière ne manque pourtant pas. Quelques journalistes américains ont pu ainsi dresser une corrélation entre l'humeur du Président Johnson et sa popularité. Mais ils n'ont malheureuse-

ment pas tiré d'enseignement exploitable pour notre pays. Si nous nous référons à l'expérience actuelle en France, le général de Gaulle ne semble s'intéresser qu'assez peu aux sondages portant sur une matière autre que celle des élections. Il n'est pour s'en convaincre que de rappeler que 68 % des Français sont favorables à Israël. Deux considérations expliquent que les hommes politiques se refusent à fonder leur action sur des sondages. D'une part, beaucoup pensent avoir une équation personnelle telle qu'elle transcende l'opinion politique des masses ; d'autre part, il est certain que l'examen attentif des travaux d'instituts comme l'I.F.O.P. sera très utile et même indispensable si l'on estime que le leader doit obéir à l'opinion et la suivre plutôt que l'influencer et la persuader. Par contre, si l'on ne sépare pas la démarche politique de la volonté de faire passer des idées et un idéal et de réaliser des aspirations, l'étude des sondages ne peut et ne doit servir que comme « tableau de bord ».

Élément d'information précieux qui, en tant que tel, porte évidemment une charge d'énergie, le sondage, s'il ne peut être la source et la base d'une politique, est à peu près le seul élément à caractère scientifique dont dispose l'homme politique pour orienter, adapter et contrôler son action.

Jacques BOSSER ■

N.B. — Sur la technique des sondages, les éditions de Minuit ont publié un excellent ouvrage : « Les sondages d'opinion » d'Elisabeth Noelle. 390 pages.

Théâtre et animation culturelle

par Pierre VIELHESCAZE

IL n'est pas dans notre propos de présenter une étude exhaustive du phénomène de la décentralisation théâtrale, récent dans sa réalisation, mais plus lointain dans ses origines. Cependant, même en la limitant, la richesse de la matière oblige à décrire ici son seul aspect historique.

Le théâtre, monopole culturel de la capitale et divertissement d'une classe bourgeoise satisfaite, le théâtre avec son caractère, progressivement accentué, d'entreprise uniquement commerciale, et la localisation de ses salles dans un périmètre parisien de plus en plus restreint : autant d'éléments discernés par plusieurs groupes ou hommes de théâtre au début du siècle. La place manque pour détailler les tentatives de décentralisation entreprises alors, mais il faut au moins citer les noms de : Firmin Gémier et son théâtre ambulante, Antoine, Copeau et Dullin, Léon Moussinac, Léon Chancerel...

● HISTORIQUE DE LA DECENTRALISATION DU THEATRE

Dans les années qui précèdent la guerre, l'Etat lui-même prend conscience du mal. C'est ainsi qu'en 1937, Charles Dullin, à la demande de Jean Zay, alors ministre de l'Education nationale, présente un rapport contenant les bases de la décentralisation théâtrale. La guerre survenant empêchera qu'il lui soit donné suite.

Dès avant la Libération, Jean Vilar parcourait la province, avec une troupe itinérante « La Roulotte », et Jean Dasté, fidèle à l'enseignement de Copeau, élaborait le projet de porter le théâtre en province et de « retrouver avec un public neuf le sens universel et social » qui est celui du théâtre.

Les premières réalisations concrètes n'auront lieu qu'après la guerre, et de façon semblable dans la plupart des cas. Des hommes de théâtre avec l'aide plus ou moins rapide des municipalités seront les créateurs de théâtres ou de troupes, l'Etat sanctionnant l'expérience en apportant l'aide financière indispensable. Est alors créé un centre dramatique ou une troupe permanente (1).

(1) La différence entre C.D. et T.P. n'est pas si grande. Théoriquement, le T.P. est créé avant le C.D. (mais ce n'est pas toujours vrai) et s'apparente à une sorte de test probatoire pour devenir C.D. Pratiquement, les subventions sont plus substantielles pour les C.D. que pour les T.P.

De 1945 à 1950

1945 — Jean Dasté s'installe à Grenoble avec sa troupe et sillonne la Savoie et le Dauphiné, mais il est un peu trop tôt pour qu'une telle entreprise soit appréciée, et l'expérience échouera. Il réussira mieux à Saint-Etienne et en 1947 l'Etat consacre le fait : un centre dramatique y est créé et la troupe prend le nom de Comédie de Saint-Etienne.

Maurice Sarrazin connaît des difficultés dans ses débuts toulousains, mais la ville se décide finalement à l'aider. C'est la naissance du Grenier de Toulouse qui deviendra Centre dramatique en 1949.

1946 — Sept municipalités de l'Est se réunissent pour subventionner une troupe théâtrale permanente, la Comédie de l'Est. L'Etat en fera un Centre dramatique en 1947, celui de l'Est. D'abord installé à Colmar en 1954, le C.D.E. aujourd'hui strasbourgeois a changé plusieurs fois de directeur : Roland Piétri, André Clavé, Michel Saint-Denis, qui créera l'Eco'2 d'Art Dramatique, enfin Hubert Gignoux.

1947 — C'est l'année du premier Festival d'Avignon. Bien que lieu théâtral non permanent, Avignon et son festival de création marquent une nouvelle orientation dans les rapports du théâtre et du public. Son fondateur, Jean Vilar, n'appartient pas seulement à l'histoire de la décentralisation mais à celle du théâtre. Même si l'on peut considérer le T.N.P., dont il sera nommé directeur en 1951 sur proposition de Jeanne Laurent, sous-directrice des spectacles au Secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts, comme une entreprise débordant le cadre de la décentralisation, son œuvre, à la fois comme metteur en scène et théoricien de l'action culturelle, ainsi que sa personnalité font de lui l'un des grands noms du théâtre d'après-guerre. Par ailleurs, les représentations qu'il donnera en banlieue parisienne pendant sept ans le désignent tout naturellement comme le précurseur des animateurs actuels de la périphérie.

1949 — Une troupe d'amateurs de Rennes qui a remporté le Concours des Jeunes Compagnies en 1947 est promue Centre Dramatique, celui de l'Ouest (C.D.O.), avec comme directeur Hubert Gignoux, aujourd'hui directeur du C.D.E., remplacé depuis par Georges Goubert et Guy Parigot.

Gaston Baty, l'un des quatre du Cartel avec Jouvet, Pitoëff et Dullin, crée la Comédie de Provence à Aix. Mais souffrant, il ne pourra poursuivre son œuvre. Il meurt peu de temps après la création du cinquième

Centre Dramatique, celui du Sud-Est. Là aussi, le nombre des directeurs qui se sont succédé est important : Georges Douking, René Lafforgue, Jacques Fabbri, Philippe Tiry (actuel directeur de la Maison de la Culture d'Amiens), et en fonction actuellement, Antoine Bourseillier.

Les années 50

Avec les années 1950, commence ce qu'on a appelé la « récession culturelle ». L'Etat semble vouloir retarder l'échéance que représente pour lui la consécration des entreprises qui commencent à se multiplier en France. La situation n'est d'autre part pas très bonne pour les premiers Centres Dramatiques créés : la poussée inflationniste de l'époque limite sensiblement la portée des subventions qui, elles, ne sont pas majorées. Les conditions du spectacle, notamment lorsque les troupes rayonnent sur un vaste territoire, sont peu satisfaisantes : les salles de fêtes ne se prêtent pas du tout au théâtre en tournée. Ce temps d'arrêt est celui de la réflexion pour les animateurs déjà consacrés et pour ceux qui commencent à se faire connaître.

En décembre 1952, Roger Planchon donne son premier spectacle à Lyon au Théâtre de la Comédie. Il devra attendre sept ans pour que l'Etat reconnaisse la valeur de son entreprise : son Théâtre de la Cité ouvert en 1957 à Villeurbanne devient la première troupe permanente de la décentralisation. Il est à noter que Planchon, fort des expériences des autres, décide de ne pas tourner dans la région. C'est le premier théâtre fixe de province qui deviendra Centre Dramatique en 1963.

André Malraux est nommé ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles en 1958. La deuxième phase commence et le mouvement prendra de l'ampleur, surtout lorsqu'est appelé au Ministère en 1960 Emile Biasini, comme directeur du théâtre et de l'action culturelle. C'est lui qui, pendant six ans, va prolonger l'œuvre de Jeanne Laurent et, à partir de 1961, lancer l'opération « Maisons de la Culture ».

Les années 1960

1960 — C'est l'année de la floraison des Troupes Permanentes : la Comédie des Alpes à Grenoble (René Lesage et Bernard Floriet), le Théâtre de Bourgogne à Beaune (Jacques Fornier), le Théâtre de Champagne à Reims (André Mairal), le Théâtre Quotidien de Marseille (Michel Fontayne) (2), la Comédie de Nantes (Jean Guichard), le Théâtre de l'Est Parisien, qui deviendra centre dramatique en 1966 (Guy Rétoré) et le Théâtre Populaire des Flandres à Lille (Cyril Robichez).

1960 est aussi l'année de création d'un nouveau centre dramatique : celui du Nord dirigé à Tourcoing par André Reybaz.

1961 — La Comédie de Bourges, fondée par Gabriel Monnet, est consacrée troupe permanente et, deux ans après, centre dramatique.

1962 — Les Tréteaux de France, créés en 1959 par Jean Danet, deviennent troupe permanente.

1963 — C'est le tour du Théâtre de Caen de Jo Tréhard (T.P.).

1966 — Création des deux avant-dernières en date, des troupes permanentes, le Centre Théâtral du Limousin à Limoges (Georges Régner et Jean-Pierre Laruy) et le Théâtre du Bassin de Longwy (Marc Renaudin).

(2) Le T.Q.M. a disparu par suite de difficultés financières.

1967 — Dernière née des troupes permanentes : le Théâtre du Cothurne de Marcel-Noël Maréchal à Lyon.

Parallèlement au mouvement de décentralisation vers la province, le vide culturel de la banlieue parisienne se comble progressivement, notamment à partir des années 60. Auparavant, les pionniers de cette aventure périphérique sont des « tourneurs » de classiques : Roger Colas, Jean Denynx et Jacques Sarthou, ce dernier abandonnant l'itinérance en 1964 pour se consacrer à l'animation du théâtre d'Antony.

1960 — Un syndicat intercommunal dont la composition a varié depuis sa création et qui regroupe aujourd'hui Malakoff, le Kremlin-Bicêtre, Romainville, Gennevilliers, Gentilly et Colombes, décide la construction d'un théâtre semi-itinérant : « l'Antenne Culturelle » dont l'animation sera confiée à Monique Hermant.

1961 — José Valverde, Raymond Gerbal et Henri Delmas, aidés par Travail et Culture, créent le « Franc-Théâtre », destiné à rayonner dans la banlieue.

La même année a lieu le premier festival d'Auber- villiers, organisé par Gabriel Garran, qui se répétera tous les ans. Devant le succès grandissant de l'expérience, la municipalité décide la construction d'un théâtre : le Théâtre est confié à Gabriel Garran.

1964 — Raymond Gerbal, après avoir abandonné le Franc Théâtre, s'installe au Théâtre Romain Rolland de Villejuif, ouvert la même année.

Le Théâtre de la région parisienne, subventionné par le Conseil Général de la Seine, animé par Jacques Mignot, tente de créer une animation culturelle là où il n'y avait rien. Il aide les expériences débutantes à se développer.

1965 — Après son échec à Vincennes, dû à une mé- sentente avec la municipalité, Pierre Debauche décide de pratiquer une animation polyculturelle à Nanterre. Soutenu par la ville, il organisera chaque année un festival, mais son théâtre des Amandiers ne possède pas encore de salle.

1966 — José Valverde, qui a lui aussi quitté le Franc Théâtre, se voit confier, après le départ de Jacques Roussillon, l'animation du théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis.

Patrice Chéreau s'installe à Sartrouville.

● NAISSANCE DU T.O.P. THEATRE DE L'OUEST PARISIEN

C'est à ce moment même de la décentralisation culturelle que se situe l'expérience du T.O.P. Boulogne-Billancourt, 110.000 habitants, principale commune de la périphérie, 15^e ville de France, n'avait pas d'instrument culturel apte à répondre aux besoins d'une population en plein développement. Seule, égale à ses parcelles, une imposante et inconfortable salle des fêtes de style Napoléon III offrait aux artistes de passage un asile plein de courants d'air et d'échos incontrôlables. Il est intéressant de noter comment s'éveilla et se développa l'idée d'un théâtre moderne, non que cela fut exemplaire, mais parce que dans Boulogne, ville test, cela se passa un peu comme partout ailleurs. L'idée du remplacement de la salle des fêtes par un bâtiment mieux adapté aux spectacles se perd dans la nuit des temps, mais elle serait restée encore à l'état de vœux si un noyau d'adjoints et de conseillers municipaux n'avait quelque peu brusqué les choses et décidé, à la suite d'enquêtes menées dans les communes les plus avancées et auprès des Affaires Culturelles, de lier cette construction à la création d'une équipe d'animation, faisant échapper ainsi le nouveau bâtiment au

Confier aux futurs utilisateurs, la conception des salles en relation avec les architectes et les scénographes

cycle morne et infructueux des fêtes locales et au pouvoir désespérant et limité de quelques associations. Tout au contraire, la nouvelle équipe d'animation allait pouvoir ouvrir largement son action en direction de tous ceux qui, dans la ville, étaient coupés de tout centre d'intérêt et qui devaient soit se résoudre à aller chercher ailleurs leur nourriture culturelle, soit se résigner, pour les plus déshérités, à se refermer sur eux-mêmes.

Afin de réunir les conditions du succès, il était nécessaire de donner à l'équipe d'animation culturelle les armes nécessaires : le bâtiment en était une, les subventions en seraient une autre ; la confiance et la liberté d'action se révéleraient les plus efficaces.

Une année entière de préfiguration nous permit de plier la construction du bâtiment à nos besoins futurs, de déterminer les sommes nécessaires au fonctionnement normal du T.O.P., d'établir le contrat nous liant à la ville.

a) *Le bâtiment*

Le gros œuvre existait et conditionnait nos projets. Aménagé sous un groupe scolaire neuf, il préfigurait déjà les relations dynamiques que nous allions établir entre les enseignants, les élèves et nous-mêmes. Situé au cœur économique, géographique et administratif de la ville, près de la place Marcel-Semhat, le bâtiment devenait le lieu privilégié de l'action culturelle, mais aussi un centre disposé à faire éclater cette action dans tous les coins de la ville (écoles, M.J.C., entreprises, communes voisines, etc.).

Techniquement, il devait répondre à cet objectif que nous nous étions fixé : l'action polyculturelle. Dans cette immense salle de 800 mètres carrés, avec le scénographe Camille Demangeat et l'architecte Henri Pingusson, nous recherchions un rapport tout à fait nouveau et direct entre la scène et le public : suppression des rampes et herses, du traditionnel rideau-mystère, et surtout mobilité de ce plateau entièrement transformable et pouvant indifféremment porter l'action face au public, autour du public et au cœur du public. Naturellement, l'impératif était de donner à cette salle les moyens techniques les plus perfectionnés pour contrebalancer, dans la mesure du possible, les imper-

fections dues au lieu prédéterminé dont nous disposions. L'expérience devrait conduire à admettre la nécessité de confier aux futurs utilisateurs la conception des salles, en relation avec les architectes désignés, et ceci dès le début des travaux.

Pour le T.O.P., les installations sonores et surtout les jeux de lumière sont d'un perfectionnement extrême et font même figure de prototype. Il nous paraissait en effet important à l'ère de l'audiovisuel de pouvoir utiliser, face à un public 1969 très informé, des techniques modernes auxquelles il est de plus en plus sensibilisé.

b) *Les subventions.*

L'action culturelle nécessite un investissement et des subventions importantes : c'est une des choses les plus difficiles à faire admettre aux responsables de collectivités nationales et locales et souvent au public lui-même. Nul ne songe à nier la nécessité d'un budget de l'enseignement, d'une aide aux sports, mais la commercialisation des arts (héritage du XIX^e siècle bourgeois qui avait trouvé ainsi le moyen de promouvoir une culture de classe à laquelle seuls les privilégiés pouvaient prétendre), a profondément enraciné l'idée que l'art pouvait être rentable. En vérité, nous estimons que l'ensemble de la culture, scientifique, artistique ou littéraire est « un dû » pour chacun des citoyens d'un Etat et que l'instrument culturel constitue un véritable service public auquel il peut prétendre aux conditions les meilleures. Nous considérons, peut-être un peu systématiquement, que la charge culturelle doit se répartir de la façon suivante : 1/3 à l'Etat, 1/3 aux collectivités locales, 1/3 au public. Dans le cas où l'Etat n'intervient pas — c'est le cas à Boulogne-Billancourt — la collectivité locale supporte seule les 2/3 subventionnels. Ainsi, nous basant sur un budget d'environ un million deux cent mille francs par an, nous avons fixé le montant de la subvention annuelle à huit cent mille. Ces subventions une fois votées par le Conseil municipal et acceptées par l'autorité préfectorale sont versées au directeur du théâtre, concessionnaire de l'entreprise, qui les gère à ses risques et périls sous contrôle municipal.

c) La liberté d'action.

Le système de la concession nécessite la plus grande confiance de l'autorité de tutelle envers l'animateur auquel elle est accordée, mais elle est la condition première de la liberté, donc de l'efficacité. Comment concevoir en effet qu'une entreprise, dont le dynamisme et la rapidité de décision sont les armes les plus sûres face à la nécessité de convaincre, puisse être dépendante d'un système administratif d'un autre siècle conditionnant l'initiative et la faisant dépendre de fonctionnaires plus ou moins compétents en la matière et soucieux de ne pas prendre pour leur part trop d'initiatives.

Cependant une telle liberté d'action ne se comprend que si la gestion est sans faille et que si l'individu ainsi investi d'un pouvoir extraordinaire est parfaitement conscient d'avoir à gérer le budget de la collectivité, dans l'intérêt culturel de celle-ci et non pas avec le désir de servir des ambitions trop personnelles. Nous abordons là un second aspect de la liberté nécessaire à de telles entreprises, la liberté de création. Elle est nécessaire et impérative, au même titre que la liberté d'information dont elle est sœur. Mais cette liberté essentielle est au service de créations qui sont destinées à s'adresser au « plus grand nombre » et par conséquent les expériences et les recherches par trop personnelles de certains créateurs devraient être exclues car elles conduisent justement ce « plus grand nombre » à désertier les salles dites populaires et à retourner plus profondément à ce « désert culturel » dont on avait prétendu les tirer. Le résultat va alors à l'encontre de l'objectif recherché qui est de développer le goût de la culture dans la plus large collectivité. Je me souviens du temps bien proche encore où le fameux « droit à l'échec » qui est indéniable, était utilisé par beaucoup comme une justification à de nombreuses jongleries intellectuelles, à des exercices d'esthètes, parfaitement anti-populaires. Pourtant comme il ne saurait être question d'entraver ou de limiter si peu que ce soit la liberté de création, nous rejoindrons bien volontiers Philippe Madral qui, dans un livre remarquable consacré aux animateurs de banlieue : « Le théâtre hors les murs » (3), propose la création par l'Etat d'un centre de recherches théâtrales où chacun pourrait librement s'exprimer sans avoir à utiliser le public d'une manière expérimentale.

● ACTIVITES DU THEATRE DE L'OUEST PARISIEN

On peut classer les activités du T.O.P. en deux grandes catégories :

1^o Les activités dans la salle : spectacles de tous genres, visites techniques, Centre de Formation à l'art dramatique, cours publics du dimanche, les Amis du T.O.P.

2^o Les activités extérieures : interventions du T.O.P. dans les différentes écoles de Boulogne et des environs immédiats, expositions-débats dans les entreprises, cours d'art dramatique dans les lycées, relations avec la presse...

Activités dans la salle.

Le T.O.P. a organisé au cours de son premier trimestre d'activité, 48 manifestations payantes (les manifestations gratuites étant les générales, les soirées de presse et la soirée d'inauguration).

— 30 manifestations théâtrales qui ont attiré 9.984 spectateurs fiscaux : soit une moyenne de 333 spectateurs pour une salle de 620 places.

— 7 spectacles pour enfants qui ont attiré 5.258 spectateurs : soit une moyenne de 751 spectateurs pour une salle de 840 places.

— 11 spectacles annexes (concerts, cinéma, music-hall) qui ont attiré 6.661 spectateurs, soit une moyenne de 610 spectateurs pour une salle de 900 places.

Parmi les spectacles, il faut signaler particulièrement deux créations : « Charles XII » de Strindberg et « Racines » de Wesker, des représentations classiques : « Britannicus », « Arlequin, serviteur de deux maîtres », et dans les variétés : Léo Ferré, Claude Luter, Catherine Sauvage, Mouloudji. Le T.O.P. a accueilli plusieurs orchestres : le Philharmonique de l'O.R.T.F. et l'Orchestre de Paris.

Le T.O.P. a reçu, lors de son premier trimestre d'activité, 21.903 spectateurs.

Que peut-on dire de ce public, de son âge, de son milieu social, de son implantation géographique ?

Différents moyens de contrôle nous permettent d'affirmer que notre public est bouloonnais à plus de 70 % (c'est le pourcentage obtenu sur nos 4.000 adhérents), qu'il est jeune et très composite (en majorité : employés, étudiants, jeunes cadres). Nous n'avons pas encore touché profondément le public ouvrier, mais notre dernier spectacle « Racines » a montré un saut spectaculaire de la participation des comités d'entreprise à nos activités et les groupements professionnels nous soutiennent de plus en plus. Pourtant, il y a là encore beaucoup à faire.

L'instrument remarquable que constitue le T.O.P. ne cesse d'éveiller l'intérêt des spectateurs et nous sommes amenés à organiser de nombreuses visites techniques de nos locaux destinées pour la plupart à des groupes d'élèves venus de tout l'ouest parisien mais parfois de plus loin, à des adhérents de Maisons de jeunes de toute la région, à des comités d'entreprise, à des groupes culturels parfois provinciaux, à de nombreux élus enfin...

De même, le Centre de Formation d'Art Dramatique de Jean-Jacques Daubin éveille de plus en plus d'intérêt et, de sa première promotion d'élèves, nous avons prélevé pour l'équipe d'animation professionnelle trois comédiens extrêmement valables tandis que l'ensemble des autres élèves participait à « Charles XII » de Strindberg. Entièrement pris en charge par le T.O.P., il forme 30 élèves à la profession de comédien animateur à raison de 40 heures par semaine.

Tous les dimanches matin, Jean-Jacques Daubin accueille une cinquantaine de jeunes Bouloonnais à son cours d'initiation à l'Art Dramatique.

Activités extérieures

Pour l'essentiel, elles concernent les relations avec les écoles et lycées de Boulogne-Billancourt. Mais de plus en plus, les établissements scolaires des alentours font appel au T.O.P. Recommandés par l'Inspection d'Académie des Hauts-de-Seine, nous sommes rapidement devenus un véritable service public en direction des scolaires. Les interventions du T.O.P. en milieu scolaire sont pour la plupart menées à l'aide des élèves « comédiens animateurs » du Centre de Formation d'Art Dramatique de Jean-Jacques Daubin.

A noter également les 25 expositions-débats organisées dans les usines pour présenter nos spectacles, les 500 articles de presse, etc.

(3) Edit. du Seuil.

● REFLEXIONS D'UN ANIMATEUR

Dans la période adolescente qu'elle traverse, la décentralisation culturelle par le théâtre est indiscutablement en crise. Cette situation ne change en rien notre optimisme résolu, mais nous amène à réfléchir sur les raisons des difficultés que nous traversons.

Qu'il y ait incompréhension notable entre les conseils municipaux et les créateurs, cela est vérifié et en quelque sorte justifié par les objectifs différents et, dans une certaine mesure opposés, des uns et des autres. Comment pourrait-on concilier des perspectives électorales avec une recherche artistique ? Mais est-ce bien là l'unique raison des problèmes actuels ? Ne peut-on pas penser aussi au fossé qui sépare le créateur du public auquel il prétend s'adresser ? La crise de conscience déclenchée en mai au Congrès de Villeurbanne a permis aux directeurs des théâtres subventionnés de dresser un véritable constat d'échec face à

Racines de Wesker

Une programmation ouverte aux problèmes contemporains

ce qui fut appelé le « non public », c'est-à-dire le public qu'aucune raison objective ne semble devoir attirer au théâtre. Un constat d'échec suffit-il ? Pourra-t-on toujours se retrancher derrière la Télévision bouc émissaire ? Confondra-t-on longtemps l'instrument du conditionnement avec les objectifs de ce conditionnement ? Envisagera-t-on enfin le problème culturel comme un problème politique et social qui doit être résolu avec des moyens politiques et sociaux et non par l'action solitaire et quelque peu désabusée des hommes de culture ?

La culture est une arme et l'état de non-culture favorise l'exploitation. Les syndicats, les hommes politiques comprendront-ils que la revendication culturelle doit être placée sur le même plan que toutes les autres revendications ? Les créateurs et les animateurs comprendront-ils que leur action est liée intimement à la vie sociale et politique de ce fameux non-public, faute de quoi elle est condamnée à se scléroser et à se couper de plus en plus de la réalité ?

Ces remarques s'insèrent évidemment dans la conception d'une culture et d'un art libres n'obéissant en aucune façon à des mots d'ordre politiques et n'acceptant aucune pression d'où qu'elle vienne.

L'action culturelle dont nous avons hérité a eu un mérite immense, c'est de révéler l'existence d'une revendication culturelle chez un groupe important de la société. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas continuer à vivre sur cet héritage de Vilar (dont nous avons d'ailleurs perdu l'idée de fête). Il est temps de faire preuve à la fois d'imagination et d'objectivité. Il faut constater que nous ne faisons maintenant qu'améliorer un système paracommercial condamné. L'objectif numéro un de notre action doit être de sortir de notre « club » culturel et de nous introduire réellement dans la société contemporaine ; non de l'observer mais d'y vivre, d'y participer ; non de tirer les leçons de l'événement, mais de le faire, de le créer... même si toutes les notions de théâtre populaire doivent s'y engouffrer. Qu'importe si l'avenir culturel n'est pas au théâtre mais à des formes plus contemporaines d'expression, à des spectacles plus liés à cette notion de fête qu'il nous faut retrouver.

On ne saurait terminer ces réflexions sans aborder le problème de l'aide accordée par l'Etat aux affaires culturelles. Un ministère sans moyens, qui ne possède pas 0,50 % du budget national pour mener son action, ne peut qu'être conduit à adopter une politique culturelle inefficace, engloutissant le peu de milliards qu'il possède dans des actions d'éclat sans racines, du type « Maison de la Culture » : opérations de simple prestige qui, sous le couvert de la décentralisation, installent dans quelques villes privilégiées des monstres architecturaux, nouveaux temples de la culture, centraliseurs plus que diffuseurs et ne répondant en rien à la notion d'animation. Un mouvement revendicatif naît actuellement pour le « 1 % à la culture », c'est une espérance... Ces dix dernières années, l'Allemagne a construit 100 théâtres extrêmement modernes, instruments culturels efficaces plus que monuments d'orgueil...

Nous préconisons la création d'une multitude d'équipements légers et peu onéreux confiés à des équipes conscientes et dynamiques. Pour le prix de la Maison de la Culture de Grenoble, 6 ou 7 de ces équipements auraient pu être réalisés sur l'ensemble du département de l'Isère...

Nous demandons surtout, et là encore, qu'une *politique nationale* soit définie avec les partis politiques, les syndicats, les représentants des spectateurs, les clubs, les mouvements de jeunesse, les créateurs et les élus, pour réaliser une animation culturelle qui soit le fait de tous et non celui de quelques-uns.

Pierre VIELHESCAZE ■
Directeur du T.O.P.

notes de Lecture

● L'AGRESSION *de Konrad Lorenz*

AU terme d'une longue vie passée dans l'intimité la plus étroite avec les animaux les plus divers, du poisson des côtes de Floride, au rat et à l'oie sauvage, l'auteur (1) tire une leçon : pour lui, il n'y a pas de différence fondamentale entre l'instinct animal et les pulsions humaines. L'irrépressible tendance à l'agressivité qui meut tout vivant se retrouve identique dans les deux règnes. Elle joue un rôle essentiel dans le maintien et l'amélioration des espèces. Il est vain d'espérer sa disparition chez l'homme. C'est bien autre chose que la réaction du vivant à une provocation externe. C'est un besoin inné qui s'invente des prétextes à manifestation et des objets symboliques quand les occasions réelles d'expression lui manquent.

Leçon terrible, qui semble vouer l'espèce humaine à l'autodestruction car, fait capital, cette agressivité ne s'exerce pas entre les espèces (le lion qui se jette sur la gazelle pour s'en nourrir ne donne aucun signe de colère) mais entre les individus d'une même espèce. Ceux-ci se livrent un combat sans merci d'où le plus fort sort vainqueur pour le plus grand bien de l'espèce en général. Lorenz, disciple enthousiaste de Darwin, voit là un bien, même si la vie tolère, dans le cas de sélection sexuelle (combat entre mâles pour une femelle ou réciproquement) certaines fantaisies qui échappent à la loi d'or de l'adaptation maximale (cf. les parures « inutiles » du cerf).

Mais, et voici où le livre apprend beaucoup, la nature très sagement a su éviter les ravages que cette passion de la lutte entraînerait au sein de chaque espèce ; elle a suscité des mécanismes inhibiteurs qui poussent l'animal à « jouer » littéralement le combat et fait, par exemple, que le vainqueur au lieu de tuer son adversaire, se trouve satisfait lorsque celui-ci, dans une attitude de soumission, reconnaît sa supériorité et lui laisse la place. Il y perd le droit au territoire ou à la femelle, mais il y garde la vie. L'agression sélective subsiste ; la destruction pure et simple du vivant par le vivant est évitée. La description par Lorenz de ce « comportement analogue à la morale », comme il l'appelle, est passionnante.

Ne l'est pas moins l'étude minutieuse qu'il mène de la formation du « lien » chez l'oie cendrée, véritable préfiguration du couple humain où l'individu est reconnu comme tel puis choisi par un autre et noué avec lui

un lien qui dure toute la vie et dépasse l'union des sexes (il existe même entre individus de même sexe). Le luxe des détails relatés par Lorenz, sa qualité d'observation interdit qu'on cède à l'accusation d'anthropomorphisme qu'une évocation aussi romantique de l'amour ou de l'amitié chez les oies pourrait appeler. Aussi bien tout n'est-il pas sercin dans cette idylle. Elle a son revers qui prend, pour l'auteur, forme de loi : le lien privilégié entre les individus se paie d'une hostilité de puissance équivalente, à l'égard des tiers. Bref, chez l'animal aussi, la haine apparaît comme la réciproque « naturelle » de l'amour.

Les deux tiers du livre sont consacrés à cette exploration, sous la conduite d'un guide inégalable, du monde animal. Dans le dernier tiers, Lorenz tente de dégager de ses observations non pas une morale — car il ne croit pas un instant à la capacité qu'aurait une morale du « devoir », de s'opposer à cette tendance à l'agressivité que l'homme a héritée du plus lointain des âges de la vie — mais une sagesse pour l'homme. Cette partie attendue comme le couronnement du livre, disions-le franchement, ne tient pas ses promesses.

Car, enfin, ce qui frappe l'observateur courant et ne peut manquer de frapper Lorenz, c'est le fait qu'en l'homme la vie perdant cette sagesse qui l'avait amené à tempérer l'agressivité animale devient soudain comme folle. Sur quatre points au moins, il semble qu'avec lui une violence jusqu'alors réglée, explose : l'homme vainqueur tue ; il se reproduit, au moins depuis un siècle, sans que joue ce frein à la procréation qui fait que celle-ci s'arrête dans l'espèce animale dès qu'est atteint un certain degré de surpeuplement ; la sélection du meilleur ne joue plus puisque le droit à la reproduction est reconnu et exercé par tous. Quant à la sélection par le combat, la guerre moderne en est la caricature puisque le plus valeureux y est aussi le plus exposé.

A une situation aussi grave, Lorenz ne voit pas d'autres remèdes que la culture d'un art, d'une science, d'un humour qui sont, par nature, universels. Avouons-le, cela paraît bien peu. Et la profession de foi finale du vieux savant ne convaincra guère : il veut croire que la vie finira par susciter dans l'homme, comme elle l'a fait dans l'animal, un mécanisme compensateur à son hyper-agressivité et empêchera ainsi l'espèce de courir à sa perte. Mais de ce mécanisme sauveur, il est bien empêché d'avoir et de donner la moindre idée :

l'art, la science, l'humour n'ont évité, ni au cours des siècles, ni aujourd'hui, aux hommes de s'entretenir. On pourrait même dire que l'art, pour sa part, s'en est fort bien accommodé...

En sorte que ce livre d'un naturaliste (par ailleurs d'une sincérité et d'une chaleur émouvantes) confirme,

contre le gré de son auteur, cette évidence : l'homme né d'un dérèglement de la nature, ne peut guère espérer trouver en elle les voies du salut.

Maurice BLIN. ■

(1) *Flammarion.*

● LES MEDICAMENTS de Jean-Marie Pelt

DROGUES et médicaments surgissent épisodiquement au premier plan de l'actualité : c'était en 1961 l'affaire de la thalidomide, puis celle du LSD, et aujourd'hui de la « pilule ». Hallucinogènes et pilules anticonceptionnelles ont pour objet, il est vrai, d'agrémenter la vie des bien portants, ce qui explique la faveur que leur porte le public, mais ne permet guère de les considérer comme de véritables médicaments. Le médicament ? Etrange produit en vérité, « que le consommateur ne connaît pas, ne choisit pas, et ne paye pas, puisqu'il laisse ce soin à la Sécurité sociale. Produit dont le besoin se fait sentir parfois de façon si pressante qu'il faille réveiller un médecin et un pharmacien pour l'obtenir, et qui pourtant, malgré la hâte mise à l'acquiescer, finit presque toujours sa carrière dans une armoire, puis dans une poubelle ». Produit dont le nom et la formule, radicalement hermétiques pour le profane, recèlent on ne sait quel mystère et quelles espérances ?

Ces secrets, notre collaborateur, Jean-Marie Pelt, entend nous les révéler, et il s'y applique avec bonheur dans le livre qu'il vient de publier aux Editions du Seuil (1). Éliminant *a priori* toute monographie ou classification nécessairement fastidieuse pour le lecteur non spécialiste, l'auteur nous fait parcourir l'histoire et la vie des médicaments, des drogues de l'antiquité jusqu'aux molécules de la chimie moderne, de la matière première au médicament « spécialisé », et même métabolisé dans l'organisme. Chaque étape est émaillée d'anecdotes suggestives, révélatrices des méthodes de recherche, des processus de raisonnement ou des perfectionnements technologiques de la pharmacie contemporaine.

Le lecteur pénétrera d'abord les secrets de la brousse africaine et de la forêt amazonienne, sanctuaires immémoriaux des poisons de flèche ou d'épreuve, qui ont fourni à la thérapeutique des drogues aussi fondamentales que les curares ou l'ouabaïne. L'analyse de la « pensée sauvage » lui révélera l'universalité de la théorie des « signatures », selon laquelle les drogues utilisables en médecine auraient été marquées d'un signe par la nature ou par Dieu, telle la forme, la couleur, l'odeur des organes, etc. : ainsi la forme de ses bulbes fait de la colchique le médicament classique de la goutte, hypothèse largement confirmée par l'usage. De même, la capacité de vivre « les pieds mouillés » indique que la saule doit être capable de guérir les maladies « a frigore » (fièvre, grippe, etc.) ; raisonnement qui nous fait aujourd'hui sourire, mais dont est né le premier et le moins contesté des médicaments : l'aspirine.

Le lecteur suivra ensuite l'industriel dans sa course aux matières premières actives, semée de mille embûches. Puis, il pénétrera dans le monde de la grande industrie pharmaceutique, assistera à la naissance de quelques grands médicaments (antibiotiques, hormones, molécules de synthèse, substances psychotropes et hallucinogènes), aux subtiles et innombrables contrôles

exigés par la loi, à l'« habillage » ou « mise en forme pharmaceutique » des substances actives (dragées, suppositoires, solutés injectables), enfin à la « mort » du médicament dans l'inraisemblable maquis des réactions biochimiques de l'organisme humain. Cette dernière étape, l'étude « des médicaments dans l'organisme », est peut-être la plus passionnante. Les mécanismes intimes des actions pharmacologiques sont minutieusement décortiqués et démontés, comme le seraient les organes d'un engin compliqué, dont on voudrait expliquer à un novice les secrets du fonctionnement : le blocage des « serrures enzymatiques », les subtiles compétitions entre « bonnes » et « mauvaises » molécules au plus profond de la vie cellulaire, la complexité du psychisme du malade et son impact surprenant sur l'effet médicamenteux, les aspects souvent contradictoires des grandes doctrines thérapeutiques (allopathie, homéopathie, etc.), les subtiles théories qui sont à la base des médications les plus modernes, nous sont présentées dans un langage simple et accessible, illustré de schémas, et qu'agrémentent, à tout instant, l'exemple suggestif ou l'anecdote vivante ou amusante.

Derrière l'exposé objectif des faits, on sent, discret, le jugement et la réflexion d'un auteur qui s'interroge. La course aux excitants et aux tranquillisants, la quête de pilules qui font maigrir sans tempérance et « aimer » sans enfant, l'inflation de molécules sans cesse nouvelles qui ne représentent pas toujours un progrès évident par rapport aux médicaments traditionnels confirmés par un long usage, conduisent en effet à se poser bien des questions. Pour y répondre, l'auteur n'hésite pas à situer d'emblée le problème dans son contexte le plus large, lorsqu'il écrit par exemple : « Ephémère et transitoire, le médicament moderne reflète en fait la mentalité d'une époque : à la permanence « sécurisante » des grands médicaments traditionnels et incontestés, s'opposent les vagues successives et les modes passagères pour des médicaments nouveaux, dont l'efficacité est précisément imputée à leur caractère de nouveauté, synonyme de « progrès ». De même, au monde statique des philosophes de l'Antiquité, se superpose la notion du devenir, propre à la pensée moderne. L'homme d'aujourd'hui, comme son médicament, n'échappe pas à cette dialectique. »

Les considérations économiques et sociales ne sont pas négligées, et quelques chiffres bien choisis situent l'importance des médicaments dans les budgets nationaux ou familiaux.

Ce livre comble heureusement une lacune de l'édition française, qui ne comptait, à notre connaissance, aucun ouvrage de synthèse sur ce sujet ; il attire aussi l'attention sur cette excellente série de mises au point scientifiques, accessibles à tout homme cultivé, qu'est le Rayon de la Science, dans la collection « microcosme » du Seuil.

Henri BOURBON ■

(1) « Les médicaments » par J.-M. PELT, 192 pages, collection « Le Microcosme » — le rayon de la Science — Ed. du Seuil.

● ORIGINE ET ESPOIRS DE LA PLANIFICATION FRANÇAISE

de Claude Gruson

UNE défense et illustration de la planification constituée, dans la conjoncture de la deuxième moitié des années 60, une entreprise trop intempestive pour ne pas venir à son heure...

La libération des échanges internationaux, l'accès des économies de l'Europe occidentale au seuil de la société d'abondance, le retour en force d'un nouveau libéralisme dans la pensée économique (de Jacques Rueff à l'école de Chicago) et l'inspiration des politiques, avaient si bien remis en question l'« ardente obligation » qu'exprimait la planification que les auteurs du V^e Plan français n'avaient pas jugé inutile d'introduire à leur ouvrage par une justification de son existence même, sans pour autant clore le débat.

Plus récemment, toute une dimension du « mouvement de mai » — l'exaltation de la spontanéité, la promotion de la « créativité », la condamnation de l'organisation — apparaît radicalement antagoniste de tout projet de planifier.

Une telle conjonction, si paradoxale qu'elle soit, pourrait séduire assez pour faire oublier le progrès considérable que fut, pour qui a connu ou se souvient des désordres de l'entre-deux-guerres, l'institution du Plan. Aussi doit-on se féliciter que les hasards de sa carrière aient apporté à un haut fonctionnaire, qui occupa pendant près de vingt ans des postes-clés au regard de l'élaboration de la planification française, le loisir d'une réflexion sur son expérience, dont le fruit substantiel est présenté au public.

C'est en effet une véritable théorie de la planification que Claude Gruson a élaborée (1), et la première peut-être d'un caractère aussi systématique. En ce domaine, l'existence avait, et de loin, précédé l'essence. Progressivement, les praticiens s'étaient efforcés de faire face, à mesure, aux difficultés qu'ils affrontaient, sans guère se soucier de références théoriques ou doctrinales — que les théoriciens de l'économie tardaient d'ailleurs, hélas, à leur suggérer. Si ce pragmatisme a pu faciliter l'insertion du plan dans les structures administratives et mentales, il devenait un danger dès lors que se transformait la conjoncture où il avait puisé ses justifications premières. Claude Gruson remet l'édifice sur ses pieds.

Il le fait avec une telle rigueur que, sans qu'il semble l'avoir cherché, il réfute à la fois les critiques qu'on peut dire, pour faire bref, de droite (en justifiant la planification par l'incertitude accrue sur l'avenir, qui leur paraît la condamner) et les critiques de gauche ou d'ultra-gauche... (en montrant que ce n'est que par davantage d'organisation qu'on peut combattre plus utilement les oppressions qui naissent de l'organisation).

Dans la problématique choisie par l'auteur, la planification est une technique de rationalisation des « décisions de longue portée », c'est-à-dire celles qui sont caractérisées par un long délai d'élaboration et d'exécution et par des effets sur une longue période pendant laquelle il est difficile de les modifier. Ces décisions, en raison de leur nature même, ne peuvent être suffisamment éclairées par le marché. Si elles sont erronées, elles risquent de susciter de graves désordres.

Telles sont, par exemple, les décisions qui portent sur le choix des productions agricoles ou l'organisation de l'enseignement — domaines où l'actualité la plus

proche montre bien en effet à quels « désordres » les erreurs peuvent conduire.

Pour être satisfaisantes, ces décisions doivent être adaptées à l'avenir — ou aux divers avenir — possible. Un tel résultat suppose non seulement une prévision purement objective, mais aussi, pour améliorer cette prévision, que les agents économiques expriment leurs intentions, facteur décisif de l'évolution. D'autre part, l'adaptation des décisions de longues portées à un éventail plus ouvert d'avenir possibles les rend plus coûteuses (par exemple, l'incertitude sur les qualifications qui seront nécessaires chez les travailleurs imposera des recyclages plus rapides et plus fréquents, donc un appareil de formation plus lourd), la charge qui en résulte devient rapidement insupportable ; il faut donc s'efforcer de rétrécir la marge d'incertitude.

La prise en considération des intentions, dont il faudra réduire les incohérences, et le resserrement de la marge d'incertitude, font passer de la prévision à la planification, élaboration « d'un projet global » rassemblant en un tout cohérent des projets particuliers insérés dans un éventail limité d'avenir possibles. Encore faut-il que les conditions d'élaboration de ce projet global soient réunies ; l'auteur dessine donc les voies principales sur lesquelles les techniques et les procédures de planification devraient progresser : meilleure connaissance des soubassements technologiques et psychologiques des phénomènes économiques, organisation de la concertation, authenticité des décisions collectives. Sur ces différents points, des efforts parfois difficiles et de longue haleine devraient être consentis pour aboutir à un plan satisfaisant. Mais ils sont le prix de la seule rationalité possible pour les décisions de longue portée.

Nécessité absolue si l'on veut éviter de graves désordres dans l'économie et dans la société, la planification est aussi le seul instrument d'une véritable politique. Dans la dernière partie de l'ouvrage, Claude Gruson montre que la réduction des injustices sociales, l'épanouissement de la liberté individuelle, la marche vers un équilibre international stable grâce au développement du Tiers-Monde, exigent un plan qui permette de maîtriser les conséquences inverses d'une évolution spontanée.

L'ampleur et la richesse des perspectives qui sont dessinées et que les lignes qui précèdent ne peuvent qu'à peine faire soupçonner, incitent à souhaiter que l'auteur poursuive, au bénéfice du plus grand nombre, une réflexion fondamentale pour notre temps. On aimerait en particulier le voir préciser ce que devrait devenir le plan pour répondre pleinement à la logique qui est la sienne : à quel niveau ses objectifs devraient-ils se situer ? quelle part devrait-il faire au quantitatif et au qualitatif et comment les articuler ? quelle marge d'aléas pourrait-il admettre ? comment y intégrer les caprices de la conjoncture ?

Au-delà de ces compléments nécessaires reste le problème ultime dissimulé sous le choix des modes de conduite de l'économie et de la société. L'auteur ne se dissimule pas le pari optimiste sur lequel repose l'option qu'il propose ; mais son optimisme va encore plus loin qu'il ne le dit : il ne réside pas seulement

dans son opinion selon laquelle les interventions de l'Etat ne détruisent pas, en décourageant l'initiative individuelle, le moteur de l'innovation technique et du progrès économique; pas seulement non plus dans l'espoir que les hommes de ce temps acceptent des mutations difficiles, parfois douloureuses, pour construire un monde meilleur. Car, au plus profond, ce qu'il nous propose, c'est une victoire de la conscience sur le jeu aveugle des comportements désordonnés afin de mieux évoluer vers l'atténuation puis la suppression des injustices et des violences sociales; son véritable pari, c'est celui qu'il engage contre les redoutables

séductions de l'inconscience: les illusions, les rêves, l'irresponsabilité qu'elle autorise. On peut juger que les hommes de la fin du XX^e siècle ne sont pas prêts à s'en déprendre. On ne peut pas ne pas saluer, même si l'on mesure les limites de son audience, un appel qui prend une place nécessaire dans la longue chaîne de ceux auxquels nous devons d'avoir fait, depuis le commencement des temps, quelques pas vers ce but.

Jean-Claude SIEBAUER ■

(1) « *Origine et Espoirs de la Planification Française* », par Claude Gruson - Editions Dunod (438 pages).

LA FORMATION PERMANENTE par Bernard Roux (1)

L'avenir de milliers de personnes et celui de la Nation sont en cause dans la politique d'éducation et de développement culturel. Cette formation, aussi bien professionnelle que culturelle, doit désormais accompagner, durant toute leur vie active, chaque homme et chaque femme au-delà de la scolarité, si longue qu'ait été celle-ci.

Or, en dépit des textes législatifs et des grandes proclamations de principe, en dépit de quelques expériences tentées avec succès et de certaines initiatives

militantes, tout reste encore à faire dans ce domaine. Il faut savoir s'adapter au changement mais aussi le promouvoir, rattraper un retard considérable mais aussi transformer progressivement les structures économiques et sociales.

L'auteur montre les difficultés d'un tel effort et les carences qui en ont empêché l'avancement. Il s'attache surtout à exposer les *grandes lignes d'une stratégie de la formation* grâce à laquelle on évitera de faire d'un grand nombre d'adultes des « vaincus de la prospérité ». Certaines propositions veulent susciter des réactions immédiates et concrètes qui ouvrent la voie à des réalisations rapides à la mesure des besoins réels.

(1) Collection « *Faits humains, faits sociaux* », Ed. du Centurion, 192 pages.

DE LA VERITE EN POLITIQUE

par Etienne BORNE

La Semaine des intellectuels catholiques, qui vient de tenir ses assises annuelles à Paris dans la première quinzaine de mars, a eu, faut-il dire l'audace ou la témérité, de prendre comme sujet le plus classique et par conséquent le plus provocateur des thèmes de réflexion : « Chercher la vérité ». C'était en effet contredire le goût du public intellectuel et ne point donner dans une démagogie rentable, car aujourd'hui qui met en avant l'idée de vérité suscite une certaine sorte de méfiance et paraît annoncer on ne sait quelle servitude entravant d'avance les libres initiatives de l'homme ; beaucoup vont même jusqu'à se demander si la vérité n'exercerait pas à l'égard de l'esprit une fonction analogue à celle que remplit dans la société une autorité dont on nous dit qu'elle est de soi aliénante et répressive. Bref l'idée de vérité est soupçonnée d'être sournoisement contre-révolutionnaire. Il y aurait fort à dire sur ce fâcheux état d'esprit, caractéristique de ce qu'on pourrait appeler un préjugé d'avant-garde, et qui brouille philosophie et politique dans une irréparable confusion intellectuelle. Aussi fait-on œuvre utilement démystificatrice en s'interrogeant sur la vérité — notion à la fois inopportune et actuelle. Et notamment sur la vérité dans l'ordre politique.

L'ENTREPRISE doit d'abord être critique. Que d'abus ont été commis et combien d'attentats ont été perpétrés dans l'histoire au nom d'une vérité dont on invoquait le caractère sacré pour justifier toutes les intolérances. Les moyens proprement politiques de pression et de propagande sont alors mis au service d'un dogmatisme qui s'autorise de l'absolu du vrai, et d'une vérité condition nécessaire de bonheur ou de salut, pour envelopper totalement une société. Et que cette vérité soit présentée comme positive et scientifique, comme on le voit dans les totalitarismes modernes, ne rend pas raisonnable l'abus et tolérable l'attentat. Mais dans un cas comme dans l'autre, il s'agit moins de vérité que de la dégradation du vrai dans une idéologie et parfois une mythologie fabriquées tout exprès pour fortifier l'emprise du pouvoir et gouverner plus efficacement les hommes. Si bien qu'une politique d'intolérance qui se prétend servante de la vérité est en réalité une politique dangereusement autonome et totalisante qui récupère à son service les vérités de foi ou de science, quitte à les falsifier pour les faire entrer dans son propos. Ce qui est à la fois manquer à la vérité qu'on manipule pour l'utiliser, et se soustraire à la vérité propre de l'ordre politique dont on fait éclater les limites pour lui faire envahir et absorber les autres domaines de la pensée et de l'action. D'où il est clair que dans cette entreprise critique c'est la vérité qui est règle et norme : car si nous n'avions pas l'idée de vérité comme aiguillon et exigence de l'esprit, comment pourrions-nous entreprendre de discerner parmi les confusions et les faux-semblants du siècle entre les témoins et les faussaires de la vérité ?

UNE instance pourrait être ici introduite : la politique, dira-t-on, est le domaine du relatif et du profane, et toute intrusion, en son espace, de l'absolu ou du sacré brouille les ordres du vrai, absolutisant le relatif ou profanant le sacré ; mais alors il faut pousser jusqu'au bout la logique de la relativité : en ce domaine qui est d'action et où l'action est pari dans un climat d'incertitude et de risque, comment la vérité ne tendrait-elle pas à

s'affadir et même à se perdre dans la multitude des opinions qui, parce qu'elles sont toutes approchées et approximatives, ne sauraient se disqualifier les unes les autres. La tolérance et le libéralisme, caractéristiques de ce qu'on nomme couramment le pluralisme démocratique, ne seraient-ils pas alors l'heureux corollaire d'une conception faible de la vérité ? Au contraire une conception forte de la vérité sous la forme de la politique enracinée dans une doctrine prétendant au système et à l'universalité ne serait-elle pas au principe du fanatisme et de la non-reconnaissance d'autrui ? Tout se passerait donc comme si on ne pouvait justifier la démocratie que par un relativisme selon lequel en politique le vrai et le faux seraient échangeables selon la perspective et la circonstance. Il y aurait donc une vérité du politique, mais ce serait à la limite le plus bas degré de la vérité, à son terme extrême d'insaisissable dilution. Vertige sceptique qui pourrait n'être que la couverture d'une pensée défaitiste et d'une action désorientée.

La vérité, au total, est que dogmatiques et pragmatiques, révolutionnaires durs et libéraux mous ne cessent de maltraiter une vérité politique que tantôt ils cherchent là où elle ne peut pas être, du côté du système total et du sacré, que tantôt ils écartent de leur visée, n'en retenant qu'un substitut dans un empirisme de situation et de conjoncture, ou qu'ils congédient radicalement, la jugeant littéralement révoltante parce qu'elle imposerait mesure et détermination à la spontanéité effervescente de l'action. Il faudrait comprendre que si c'est l'homme qui fait la politique ce n'est pas la politique qui fait le tout de l'homme et qui peut apporter salut ou accomplissement dernier, car la vérité politique ne se situe pas dans le domaine des premiers principes et des destinations ultimes ; c'est la part qui lui est laïquement interdite des religions et des métaphysiques. La politique, au-delà de la nature d'où l'homme émerge, en deçà du mystère conjoint de l'intériorité et de la transcendance qui constitue et passe l'homme, trouve son espace propre dans cet entre-deux, qui peut se définir comme un travail inachevable de civilisation, constructeur et mainteneur de communautés humaines grâce à une dialectique incessante d'ordre et de progrès, espace dans lequel se vérifie, s'éprouve, se cherche une certaine vérité de l'homme dans sa relation avec l'homme. Vérité que nul ne possède pleinement, vérité souvent douloureusement partagée entre les doctrines et les cultures affrontées, vérité qui dans l'ordre politique est l'inévitable horizon de la pensée et de l'action. En dehors de cette vérité, la politique se perdrait dans l'aventure et la volonté de puissance ; la bonne politique est alors celle qui, sans relâche, redresse la politique pour l'ajuster à sa vérité.

Tel est au fond le langage que dans Platon, Socrate tient à Calliclès, apprenti-politique, élève des sophistes, apôtre impétueux de la violence créatrice, et qui traite la vérité en ennemie de sa jeune et sauvage liberté. Calliclès n'a pas été convaincu. Mais Socrate a raison sans avoir encore gagné. On m'assure que récemment des étudiants en philosophie, dès leur contact avec Platon, ont constitué un groupe d'études voué à la défense et à l'illustration des thèses de Calliclès. Ce sont, bien sûr, des gauchistes de choc.